

RAPPORT ANNUUEL ORES

2023

ORES



DÉNOMINATION ET FORME

ORES. Société coopérative. Numéro BCE 0897.436.971.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 18 avril 2008.

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 14 décembre 2023, publié aux annexes au Moniteur belge du 3 janvier 2024 sous le numéro 24304098.

RAPPORT
ANNUEL
ORES

2023

ORES



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	5
1. Message du Président du Comité de direction	6
2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
Chiffres-clés 2023	16
1. Retour sur les événements marquants de 2023	18
2. Responsabilité sociétale et durabilité	20
3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique	24
4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	37
5. Ressources humaines, prévention et environnement	45
3 INDEX GRI	57
4 RAPPORT DE GESTION	71
1. Commentaires sur les comptes annuels	72
2. Comptes annuels	82
5 RAPPORT DES COMMISSAIRES	109
6 RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION	117
1. Présentation des organes de gestion	118
2. Rapport du Comité de nomination et de rémunération	119
3. Rapport du Conseil d'administration	121





1. INTRODUCTION

1. **Message du Président du Comité de direction** p.6
2. **Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »** p.8

1. Message du Président du Comité de direction

La vie de notre entreprise a été marquée par plusieurs jalons importants en 2023. Dans la foulée des crises sanitaires, énergétiques et économiques qui ont caractérisé les années précédentes, ORES s'est concentrée notamment sur l'établissement de son nouveau plan stratégique. Celui-ci réaffirme nos ambitions: nous voulons «investir ensemble dans une transition énergétique pour tous». Il s'agit d'assumer pleinement notre rôle d'entreprise de service public, au service de la transition énergétique, à la fois pour la Wallonie et pour tous nos clients.

Le temps est aujourd'hui celui de l'action. 2023, avec notamment les soucis de congestion rencontrés localement sur nos infrastructures, l'a démontré: pour réussir la transition énergétique, il est impératif de disposer de réseaux de distribution renforcés, modernisés, ainsi que d'outils de pointe s'appuyant entre autres sur l'intelligence artificielle, pour les piloter avec efficacité et les exploiter au maximum de leurs capacités. Dans les années qui viennent, des investissements très conséquents seront nécessaires, dans les réseaux eux-mêmes comme dans les outils de gestion des données. ORES entend aussi soutenir et promouvoir les évolutions qui permettront aux clients de s'inscrire concrètement dans cette transition. Ces défis ne pourront être relevés au niveau wallon sans une mise en commun des ressources et des expertises, avec une mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des forces vives, y compris les autorités politiques et réglementaires. C'est en ce sens que nous voulons agir, avec les consommateurs et toutes nos parties prenantes.

Autre événement majeur de 2023: la publication des méthodologies permettant notamment l'établissement des tarifs de distribution pour les années à venir. L'année 2024 est pour ORES la première année d'application d'un tarif péréquité sur l'ensemble de son territoire. Et ce tarif est le plus bas de Wallonie sur pratiquement tous les segments de clientèle, en électricité comme en gaz.

Pour les consommateurs, c'est évidemment une excellente nouvelle. Pour ORES, c'est la confirmation concrète d'un projet d'entreprise mené depuis dix ans avec rigueur et détermination. Par ailleurs, les tarifs de la période 2025-2029 ne sont pas encore approuvés au moment de la rédaction de ce rapport. Dans un contexte qui reste marqué par des difficultés réelles en termes d'accès aux ressources humaines, matérielles et financières, ORES a besoin de visibilité tarifaire et elle l'appelle de ses vœux. Les défis à relever sont énormes, ils impliquent des moyens inédits à ce jour et ceux-ci dépendent en grande partie des décisions du régulateur. Nous y sommes et y resterons attentifs.

Outre les éléments relatifs à nos résultats financiers, notre rapport annuel revient sur ces différents jalons, sur nos réalisations et nos avancées de 2023 et il évoque également certaines perspectives pour notre entreprise. Plus que jamais, notre ambition est d'être à la hauteur des enjeux de la transition énergétique, avec une approche adaptée aux nouvelles attentes des clients et en veillant à la qualité de la collaboration avec tous les acteurs concernés par ce défi hors du commun.

Bonne lecture!

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction



*« Notre ambition est
d'être à la hauteur des
enjeux de la transition
énergétique »*

2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »

Face au dérèglement climatique et à ses conséquences toujours plus concrètes, notre entreprise se positionne depuis plusieurs années comme un véritable moteur de la transition énergétique en Wallonie. Les réseaux de distribution sont au cœur du changement, leur nature évolue et ORES veut être au rendez-vous.

En 2022, notre entreprise avait mandaté la société de conseil Climact pour étudier les conséquences concrètes de la transition énergétique pour les réseaux. Les conclusions de cette étude sont sans appel : à l'horizon 2030, la production électrique renouvelable aura plus que doublé en Wallonie, plus de 500.000 véhicules électriques circuleront sur les routes wallonnes et à l'horizon 2050, la part du chauffage électrique se sera accrue de 44%. Dès lors, même si les changements de comportements des consommateurs et les nouvelles technologies exerceront un réel effet à la baisse, la demande globale en électricité va inexorablement continuer à progresser. Concrètement, toutes choses restant égales par ailleurs, les volumes d'électricité transitant par les réseaux d'ORES devraient augmenter de 64% d'ici 2050.

Face à ce défi, l'entreprise va mettre en œuvre un plan d'investissement massif et ambitieux, qui concerne à la fois le renforcement des réseaux et le développement des systèmes de captation et de gestion des données. Elle veut aussi faire de la relation client un réel levier de la transition, tout en poursuivant la modernisation de son organisation, de ses processus et de ses outils. C'est le sens du Plan Industriel annoncé à la fin 2023, qui prévoit quelque 6 milliards d'investissements au cours des 15 années à venir. De manière très concrète, ORES va accélérer les travaux sur ses réseaux : pose de

1.600 kilomètres de câbles par an contre un peu moins de 1.000 en moyenne ces dernières années, passage en 400 volts des réseaux jusqu'à atteindre 60% des clients basse tension, accélération du renouvellement ou de la pose de nouvelles cabines de distribution jusqu'à 550 unités par an, doublement de la capacité d'accueil des productions décentralisées, quadruplement de la capacité d'accueil des bornes de recharge pour véhicules électriques et enfin, installation d'un compteur communicant chez 90% des clients d'ici à 2030. Le trajet est à la fois d'une ampleur colossale et inédite mais également d'une complexité peu commune.

« ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités et accompagner ses clients et partenaires dans leur parcours de transition énergétique ».



Au service des clients

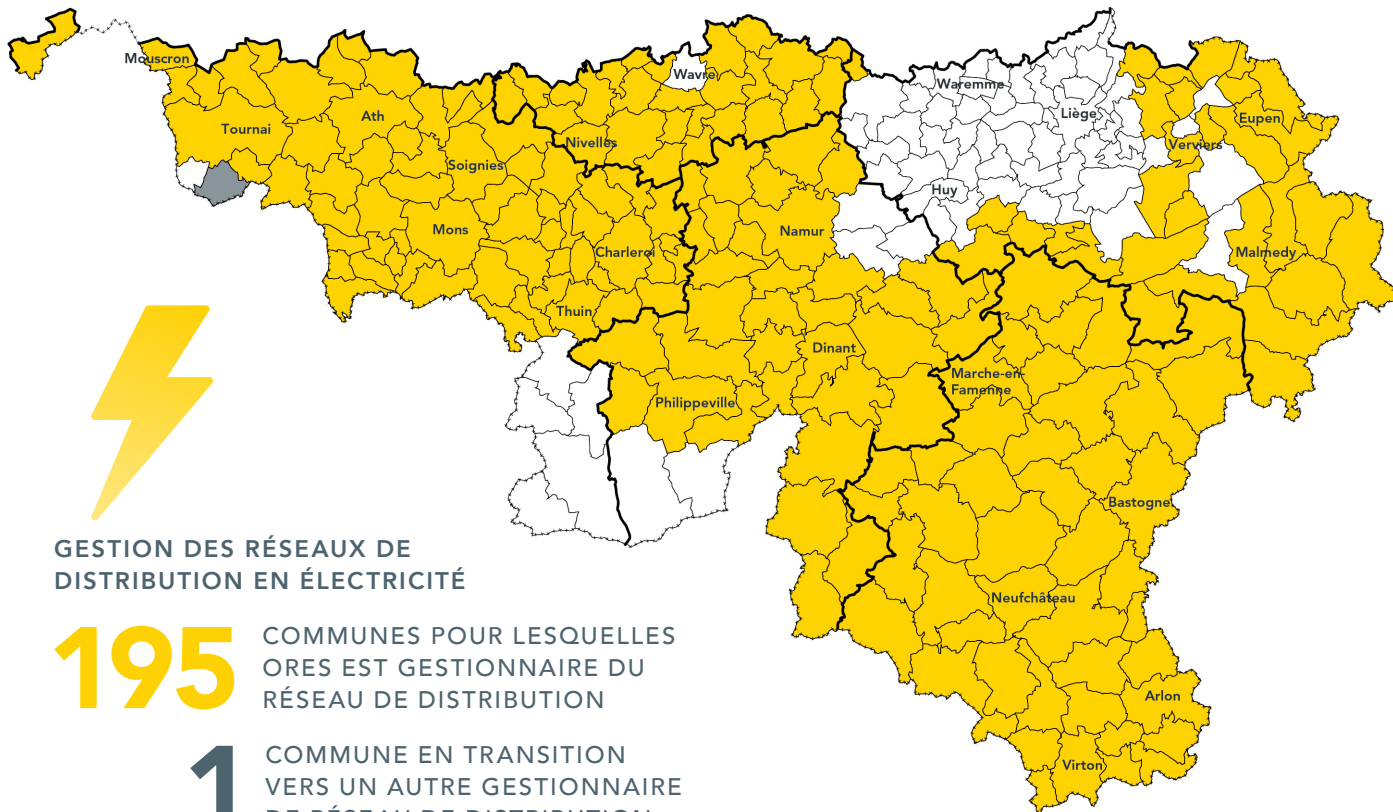
Les infrastructures gérées par notre entreprise couvrent aujourd'hui plus de 53.000 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.500 kilomètres pour les conduites de gaz. Nous assurons ainsi l'alimentation de quelque 1,5 million de clients – ménages, professionnels, entreprises ou encore autorités publiques, qui attendent un service à la hauteur de leurs besoins.

Pour mener à bien toutes ses missions – en ce compris les obligations de service public à caractère social qui concernent quelque 53.000 clients – ORES s'appuie sur les compétences et le savoir-faire de ses effectifs. À la fin de 2023, 2.665 femmes et hommes composaient le personnel actif de l'entreprise. Face aux évolutions et aux défis à venir, les équipes vont devoir encore être renforcées. Si pas moins de 250 membres du personnel ont été engagés depuis 2021, près de 500 recrutements sont programmés rien que sur l'année 2024.

Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de près de 75% des communes de Wallonie. À l'issue de la procédure officielle de renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période 2023-2043, notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des villes et communes où elle assurait préalablement ces missions.

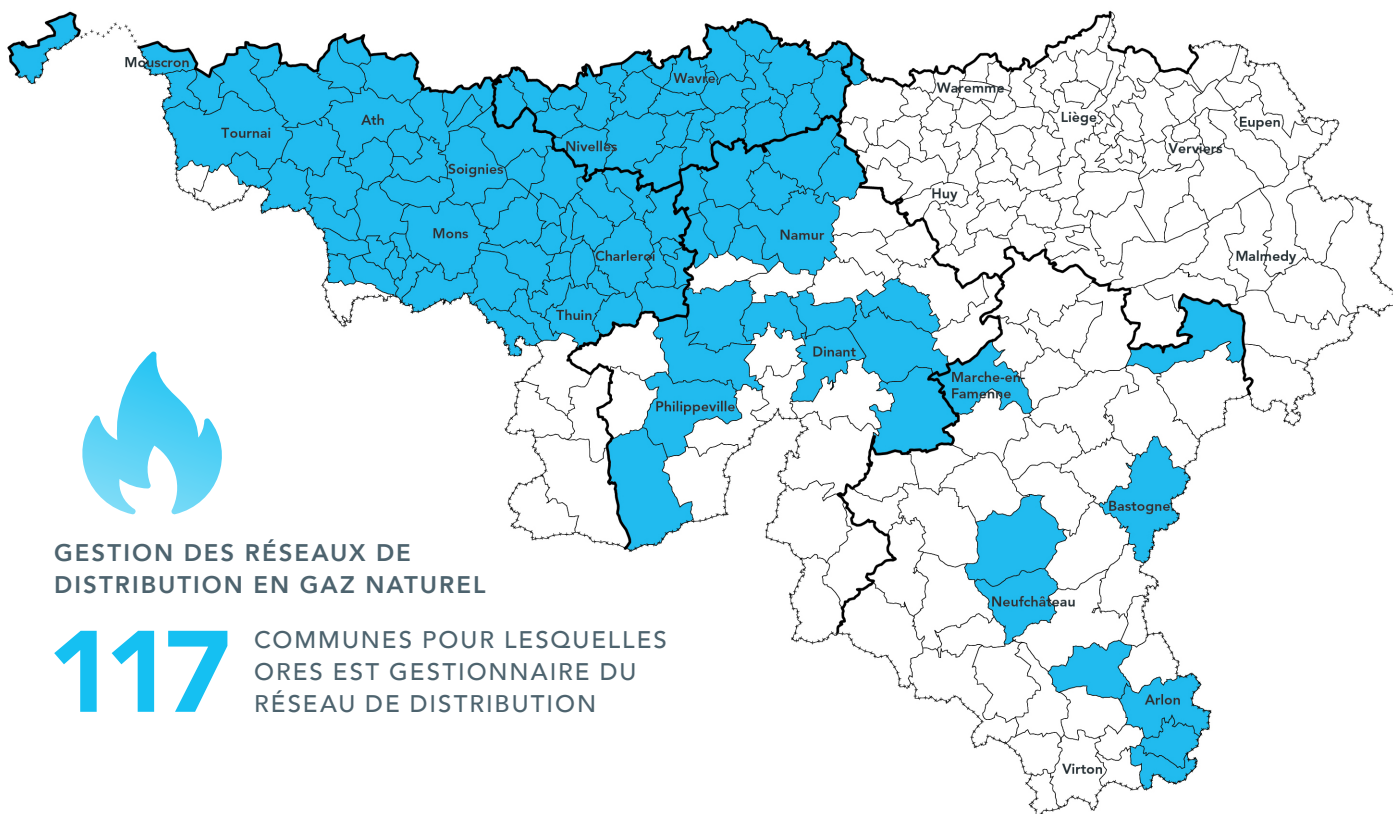
En ce qui concerne l'électricité, l'exercice 2023 a vu l'aboutissement du dossier de transfert vers l'AIESH des entités du nord de la commune de Couvin dont le réseau de distribution était historiquement géré par notre entreprise. Ce transfert a été approuvé par les Assemblées générales des deux intercommunales concernées avec effet au 1^{er} janvier 2024. Dès lors que le dossier de transfert relatif à la commune de Brunehaut aura été clôturé – vraisemblablement dans le courant 2024 – nos équipes assureront la gestion des réseaux de distribution électrique de 195 villes et communes wallonnes. En ce qui concerne le gaz, notre territoire d'activités s'étend sur 117 villes et communes. Les cartes ci-après présentent la situation qui prévaut au début 2024.



GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ÉLECTRICITÉ

195 COMMUNES POUR LESQUELLES ORES EST GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

1 COMMUNE EN TRANSITION VERS UN AUTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



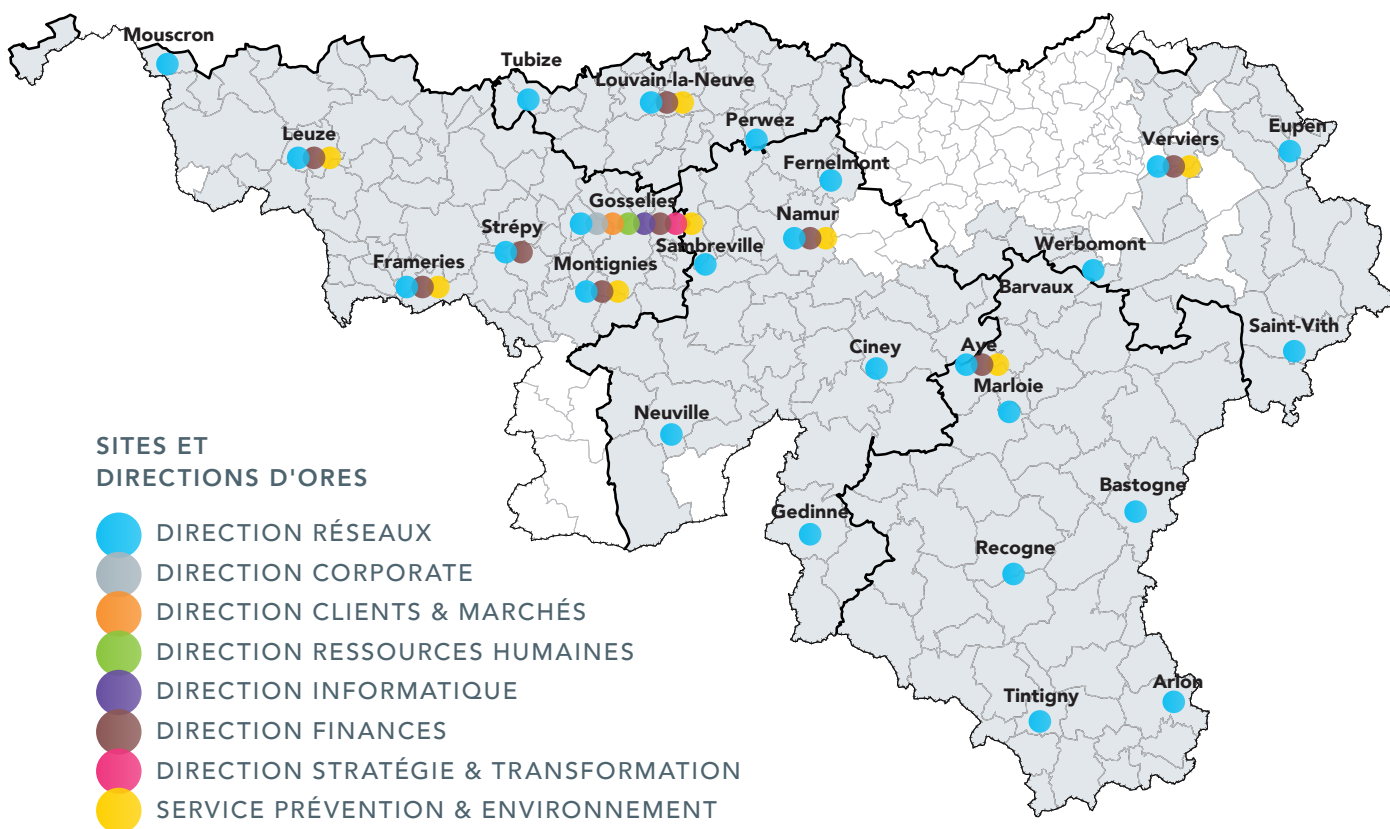
GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL

117 COMMUNES POUR LESQUELLES ORES EST GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



La carte ci-dessous présente l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2023, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations. Pour les villes et communes, les

clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique décentralisée est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.

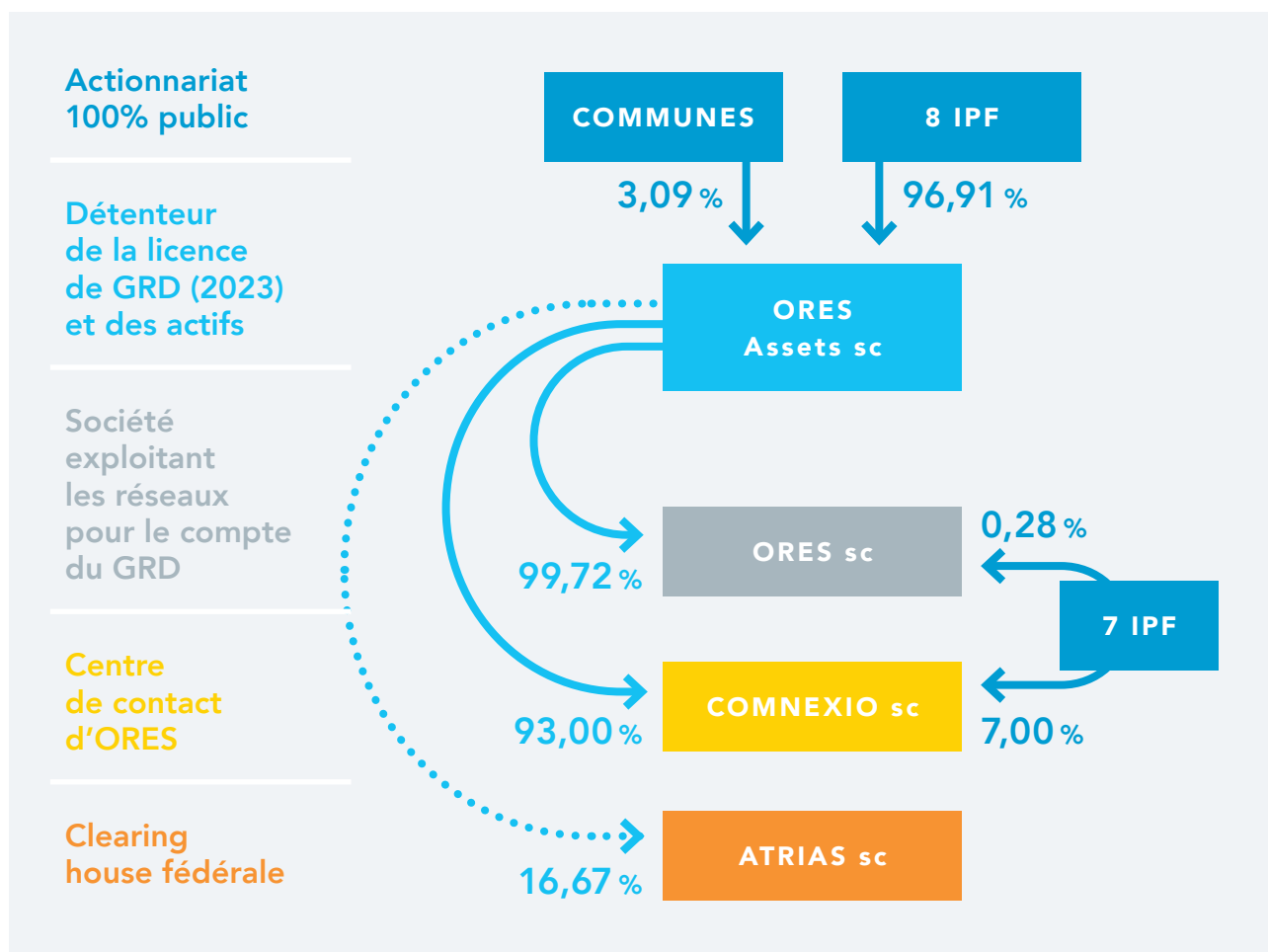


Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets. Il est composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles de 200 villes et communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

ORES Assets a deux filiales: d'une part, la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, et, d'autre part, la société Connexio sc qui est sa filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne. Elle détient aussi des participations à hauteur de 16,67% dans la société Atrias, qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché (voir chapitre *La relation client comme levier de la transition énergétique, encadré Problèmes d'échanges de données et blocages sur le marché*).

STRUCTURE ACTIONNARIALE DU GROUPE ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023





Un engagement à multiples facettes

De par la nature même de ses activités de gestionnaire de réseau de distribution, ORES est inscrite au cœur du tissu socio-économique des territoires où elle est active. En parallèle à ses missions, notre entreprise s'engage aussi depuis des années dans des partenariats locaux et des actions de solidarité liés aux domaines de l'énergie, l'environnement, la culture ou dans l'action socio-humanitaire. Parmi ces initiatives, l'engagement

le plus emblématique est indubitablement l'implication au bénéfice de Viva for Life. ORES a été partenaire de cette opération depuis son lancement en 2013. Le personnel s'est encore mobilisé en 2023 dans de nombreuses initiatives de collecte, avec un record de dons et un chèque d'une valeur de 42.523 euros remis au profit de l'opération à Bertrix à la fin décembre.



AVERTISSEMENT

ORES se prépare actuellement à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations qui découleront de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en droit belge. Ces obligations devraient s'appliquer à l'entreprise dès 2026 sur le reporting relatif à l'exercice 2025.

Indépendamment de ce qui précède, depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité en s'inspirant des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), l'un des standards majeurs reconnus au plan international. Nos initiatives et nos performances sur les plans économique, social, environnemental et de gouvernance sont évoquées dans le présent rapport en référence à la méthodologie GRI 2016. L'index GRI figure au chapitre 3 du présent document, à la suite de ce rapport d'activités et de développement durable.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INFORMATIONS NON-FINANCIÈRES

Chiffres-clés 2023 p.16

1. **Retour sur les événements marquants de 2023** p.18
2. **Responsabilité sociétale et durabilité** p.20
3. **Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique** p.24
4. **La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous** p.37
5. **Ressources humaines, prévention et environnement** p.45

CHIFFRES-CLÉS 2023

ÉQUIPES AU TOP

2.665

collaborateurs et
collaboratrices actifs

- 33,5% Femmes
- 66,5% Hommes
- 33,2h de formation
en moyenne par personne en 2023

GESTION OPTIMALE

2 millions

de points de fourniture

1.409.407 ⚡
531.404 🔥

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION WALLON

22,7 millions

de MWh

d'énergie
distribuées
en 2023

- 10.595.740 MWh ⚡
- 12.121.547 MWh 🔥

>60.000

compteurs à prépaiement actifs

- 43.174 ⚡
- 16.886 🔥

> **63.000 km**

de réseaux

⚡ 53.198 km

🔥 10.168 km

470.749
luminaires

d'éclairage public communal
gérés par ORES avec
25.479 dépannages/an

53.600

clients protégés

⚡ 35.459 clients

🔥 18.135 clients

ACTEUR INCONTOURNABLE

> **1,13 milliard €**

chiffre d'affaires consolidé

INVESTISSEMENT MASSIF

385,2 millions €

d'investissements bruts

1. Retour sur les événements marquants de 2023



TOP EMPLOYER

JANVIER Dans un contexte de pénurie marquée au niveau des métiers techniques et de besoins de recrutement massifs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, ORES obtient pour la deuxième année consécutive le label de « Top Employer ».



MYORES

FÉVRIER L'espace « myORES » est mis en ligne sur ores.be à destination des clients équipés d'un compteur communicant qui peuvent y accéder à leurs données de consommation et d'injection. À terme, cet espace sera le point d'entrée pour toutes les interactions avec ORES (demande de travaux, suivi de dossier, etc.).



REVALORISATION DES MÉTIERS

MARS Après une période de mouvements sociaux ayant conduit au blocage de plusieurs sites de l'entreprise en février, la direction d'ORES trouve un accord avec les organisations syndicales sur un trajet de revalorisation des métiers techniques.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

AVRIL La période d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h, activée pour les communes volontaires en 2022 dans le contexte de la crise énergétique, prend fin. ORES propose aux communes concernées trois options de fonctionnement à mettre en place progressivement à partir du 1^{er} avril : éclairage conventionnel, extinction toutes les nuits, ou extinction limitée du lundi au vendredi.



SURTENSION DU RÉSEAU

MAI Le boom du photovoltaïque provoqué par l'arrêt du mécanisme de la compensation annoncé au 1^{er} janvier 2024 et les prix élevés de l'électricité entraînent des problèmes de surtension sur le réseau et des décrochages d'onduleurs chez les clients. ORES met en place un plan d'action spécifique pour inviter les clients à signaler les problèmes qu'ils rencontrent et, à terme, être en mesure d'intervenir en conséquence après analyse des difficultés.



ÉCHANGES SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

MAI Organisation de rencontres avec les installateurs photovoltaïques à travers toute la Wallonie. Objectif : informer au mieux ces professionnels sur les compteurs communicants, les problèmes de saturation rencontrés sur le réseau, les décrochages d'onduleurs ou encore la fin du mécanisme de compensation.



CONVERSION DU RÉSEAU GAZ

JUIN La conversion du réseau de distribution au gaz riche franchit une nouvelle étape. Au 1^{er} juin, après plusieurs mois de préparation et de travaux, l'ensemble des clients desservis dans 11 communes de la partie centrale du Brabant wallon sont convertis avec succès. La dernière phase du programme se clôturera en juin 2024 avec la conversion du réseau dans six communes de l'ouest de la province ainsi qu'à Enghien dans le Hainaut.



BILAN CARBONE

JUIN Avec la sortie du rapport annuel 2022, le premier bilan carbone d'ORES est rendu public, mettant en lumière la prévalence des émissions indirectes dans ce bilan. Sur la période 2019-2021, l'empreinte annuelle moyenne de l'entreprise se chiffre à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂, dont pas moins de 97% sont issues du « scope 3 », en amont et en aval de l'activité propre d'ORES.



GRANDE CONSULTATION

JUILLET En vue d'établir son nouveau plan stratégique, ORES consulte ses parties prenantes, à savoir les fournisseurs, les associations de défense des consommateurs, les organismes d'aide aux démunis, les associations de protection de l'environnement, les producteurs d'énergie renouvelable, les bourgmestres, les entreprises ou encore leurs fédérations. Leurs avis et réponses convergent vers une attente forte: ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités qui sont essentielles à la vie socio-économique.



FIBRE OPTIQUE

AOÛT Le 30 août, ORES et l'opérateur Go Fiber signent une convention en vue de l'utilisation du réseau de distribution électrique aérien pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Cette convention marque le début d'un partenariat stratégique essentiel pour le déploiement de la fibre, notamment en zone rurale.



1^{er} CHAMP AGRIVOLTAÏQUE

SEPTEMBRE ORES raccorde le premier champ agrivoltaïque de Wallonie à son réseau électrique à Wierde (Namur). Le concept d'agrivoltaïsme associe sur un même espace une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et une activité agricole.



TARIF UNIQUE

OCTOBRE La Commission wallonne pour l'Énergie publie les nouveaux tarifs de distribution pour l'année 2024. ORES devient le gestionnaire de réseau d'énergie le moins cher de Wallonie et propose pour la première fois un tarif unique sur l'ensemble de son territoire d'activité.



PLAN STRATÉGIQUE

DÉCEMBRE ORES présente et fait valider son nouveau plan stratégique en Assemblée générale. Le texte invite à un passage à l'action intégré et collectif sous le titre « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

2. Responsabilité sociétale et durabilité

L'action d'ORES en termes de responsabilité sociétale et de durabilité est basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. La politique RSE est désormais suivie à travers un tableau d'indicateurs spécifiques.



Six grandes lignes d'actions liées aux objectifs de développement durable

Après avoir redéfini ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise applique une politique de responsabilité sociétale articulée autour de six grandes lignes d'actions. Ces dernières regroupent ces principaux enjeux, mis en perspective avec les objectifs de

développement durable des Nations Unies. Les lignes d'actions sont déclinées en engagements, eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi. La politique est publiée sur le site internet de l'entreprise.





Les lignes d'actions de la politique RSE et les engagements qui y sont liés sont suivis à travers un tableau de bord constitué de 29 indicateurs opérationnalisés au début de 2023. Douze de ces indicateurs sont intégrés au «tableau de bord CD» suivi mensuellement par le Comité de direction de l'entreprise. Le tableau de bord RSE présenté ci-après – non figé et appelé à évoluer au fil des réflexions et développements en cours – est suivi par la Coordination RSE, organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise. La Coordination et ses membres qui représentent l'ensemble des Directions d'ORES veillent à la mise en œuvre des engagements. Ils recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de RSE et en soutiennent la dynamique de développement.

Les différentes activités, engagements et initiatives liés à ces indicateurs sont évoqués au fil des pages du présent rapport. Les enjeux désignés comme prioritaires pour ORES lors du dernier exercice de matérialité réalisé avec nos parties prenantes au début 2023, à savoir la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement, sont traités dans les chapitres qui suivent.

AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE **CHIFFRES FIN 2023 ****

Nombre de clients avec production(s) décentralisée(s)*	231.705
Puissance installée des prod. renouvelables sur réseau ORES*	3.050 MVA
Nombre total de compteurs smart (E) posés*	212.332
Pourcentage de biométhane dans le réseau	3,70%
Pourcentage de véhicules hybrides ou électriques dans la flotte ORES	11,09%
Émissions de CO ₂ évitées grâce au LED en éclairage public	25.869 tonnes

ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE

Part des clients protégés fournis par ORES issus des clients protégés régionaux*	35%
Nombre total de plans de paiement octroyés (E)	8.664
Nombre total de plans de paiement admis (G)	3.320
Nombre de dossiers examinés en CLE relatifs à l'octroi d'une aide hivernale	2.830

ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC

Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (E)	1.002
Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (G)	116
Durée moyenne des interventions (E)*	1h15m20s
Durée moyenne des interventions (G)*	1h40m06s
Taux de smartisation des cabines électriques	13,04%
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (E)	12%
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (G)	15%
Nombre de plaintes fondées	7.957
Note de satisfaction clientèle moyenne cumulée*	8,05/10
Note de satisfaction clientèle centre de contact (Comnexio)	8,7/10

ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE

Taux d'absentéisme	7,22%
Taux de fréquence (acc. du travail)*	11,66
Taux de gravité (acc. du travail)*	0,19
Nbre de visites «Qualité chantier Entrepreneurs»	59
Ratio femmes/hommes dans les fonctions	33,51%
Moyenne du nbre de jours de formation par collaborateur*	5,87
Effectif nominal actif	2.665

ENTREtenir L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nombre de réunions "ORES Proximité"*	9
Taux de participation aux réunions avec autres parties prenantes*	77,47%

* Indicateurs RSE intégrés dans le tableau de bord du Comité de direction

** **Avertissement:** ces indicateurs correspondent aux données dûment validées au 31 décembre 2023. Ils ne tiennent pas compte d'éventuelles adaptations liées à des situations spécifiques. Cf. à ce sujet l'avertissement important figurant au chapitre 3 et les graphiques relatifs aux unités de production renouvelables.

3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique

L'enjeu de la durabilité et de la transition est au cœur de l'activité d'ORES. Sans réseaux à la fois fiables, stables, numérisés, flexibles et résilients, la transition énergétique n'est tout simplement pas possible. Notre entreprise veut mettre toute son énergie et son expertise au service de cet enjeu et contribuer activement à l'atteinte des objectifs européens et wallons dans ce domaine.



Développements sur le réseau électrique

Dans son nouveau plan stratégique, ORES a choisi d'investir encore plus massivement dans les infrastructures de réseaux et la gestion de données. Pour permettre à ses réseaux de distribuer un volume croissant d'énergie, plus variable que par le passé puisque d'origine renouvelable et donc moins prévisible, elle doit disposer d'infrastructures plus efficaces, plus intelligentes et plus intégrées. Près de 275 millions d'euros ont été investis en 2023 dans le réseau électrique. Outre les nécessaires renforcements de ces réseaux, la « smartisation » des infrastructures de distribution électrique, via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. À la fin de l'exercice, plus de 13% de notre parc total de 23.107 cabines de distribution étaient équipés de ce type de systèmes. Par ailleurs, le déploiement du comptage communicant, autre élément essentiel pour la transition énergétique, se poursuit chez les clients: près de 100.000 unités ont été posées en 2023 et à la fin de l'année, notre réseau comptait plus de 212.000 compteurs électriques « smarts ».





Un déploiement qui s'accélère

Le compteur communicant est un outil incontournable de la transition énergétique. Il permet à ORES de disposer d'informations très précises et constitue le socle de base des outils d'optimisation des investissements dans le réseau. Il contribue de la sorte aussi à maintenir des coûts de distribution supportables dans le contexte de la transition énergétique. Complémentairement, il offre au client l'opportunité de mieux suivre sa consommation, de prendre des mesures d'efficacité énergétique et, s'il dispose d'une installation photovoltaïque, d'autoconsommer plus efficacement. Le comptage communicant est en fait indispensable pour tout client qui veut devenir acteur de la transition et opter à l'avenir pour des modèles de tarification plus dynamiques, partici-

per à des formes de partage d'énergie ou encore souscrire à des produits de flexibilité commerciale. Le rythme de déploiement des compteurs communicants est désormais soutenu sur notre réseau: nos équipes en installent en moyenne plus de 8.000 tous les mois. D'ici la fin 2029, 90% des clients raccordés au réseau électrique basse tension d'ORES devraient être équipés de cet outil nécessaire à une gestion de l'énergie plus durable. Le compteur communicant existe aussi pour le gaz. Il est principalement installé chez les clients qui préparent leur énergie et veulent bénéficier d'un suivi plus fin de leur consommation ainsi que d'une recharge facilitée (voir chapitre 4 – paragraphe «*Le développement des compteurs à prépaiement*»).



Notre réseau électrique continue de se développer. Il s'est accru de près de 680 km en 2023, pour atteindre 53.198 km. Dans ce contexte, nos équipes ont installé 107 nouvelles cabines de distribution, elles ont procédé à près de 9.000 nouveaux raccordements en basse tension et posé plus de 15.600 nouveaux compteurs. Le réseau alimente aujourd'hui plus de 1,4 million de clients en basse et en haute tension.

Au cours de l'année, les travaux d'entretien du réseau électrique aérien ont porté sur 65 kilomètres et 52 kilomètres de lignes au total ont été enfouies. Plusieurs grands chantiers ont été menés un peu partout en Wallonie: rénovation de postes de transformation et pose de câbles haute tension pour le raccordement de parcs éoliens à Gouy-lez-Piéton, Perwez et Quévy notamment; fiabilisation de liaisons et installation de nouvelles cabines de distribution pour accueillir les productions photovoltaïques locales, dont le premier parc agrivoltaïque de Wallonie à Wierde (Namur); modernisation des réseaux basse tension dans le cadre de projets de développement ou de rénovation énergétique de sociétés de logements sociaux; travaux en synergie avec les autorités locales et les autres gestionnaires de câbles et conduites dans le contexte de grands chantiers de réaménagement urbain à Ath, Eupen, Mons, Namur et Verviers entre autres.

Faciliter le raccordement et l'injection des énergies renouvelables

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Wallonie dans le cadre de sa participation au Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030.

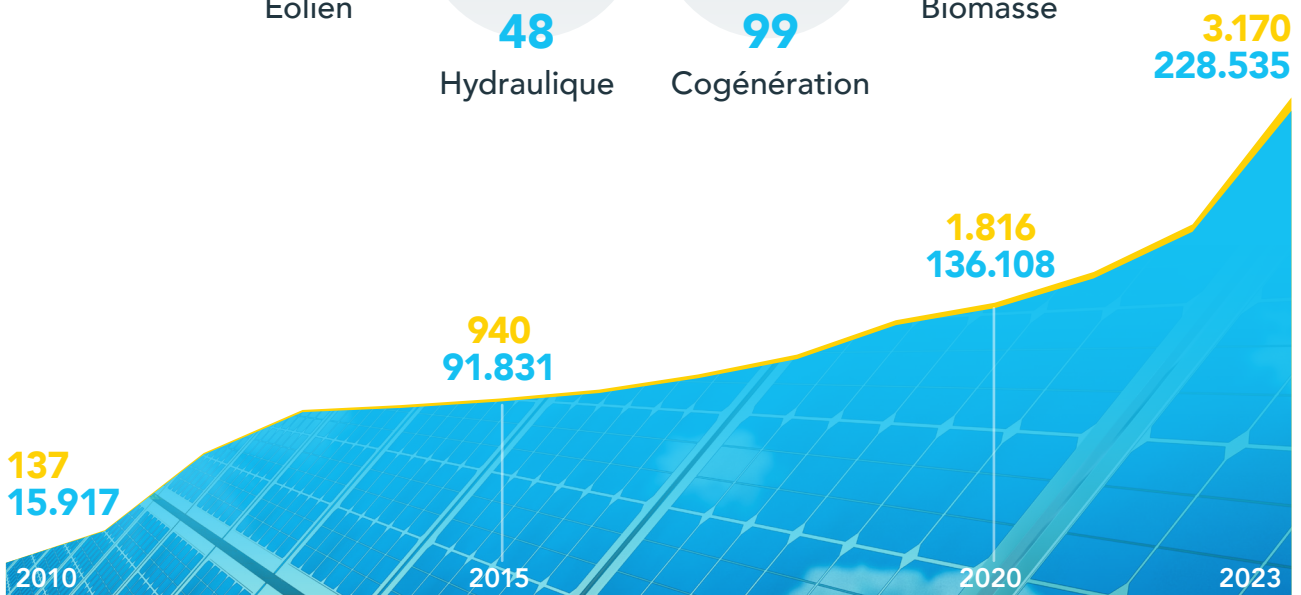
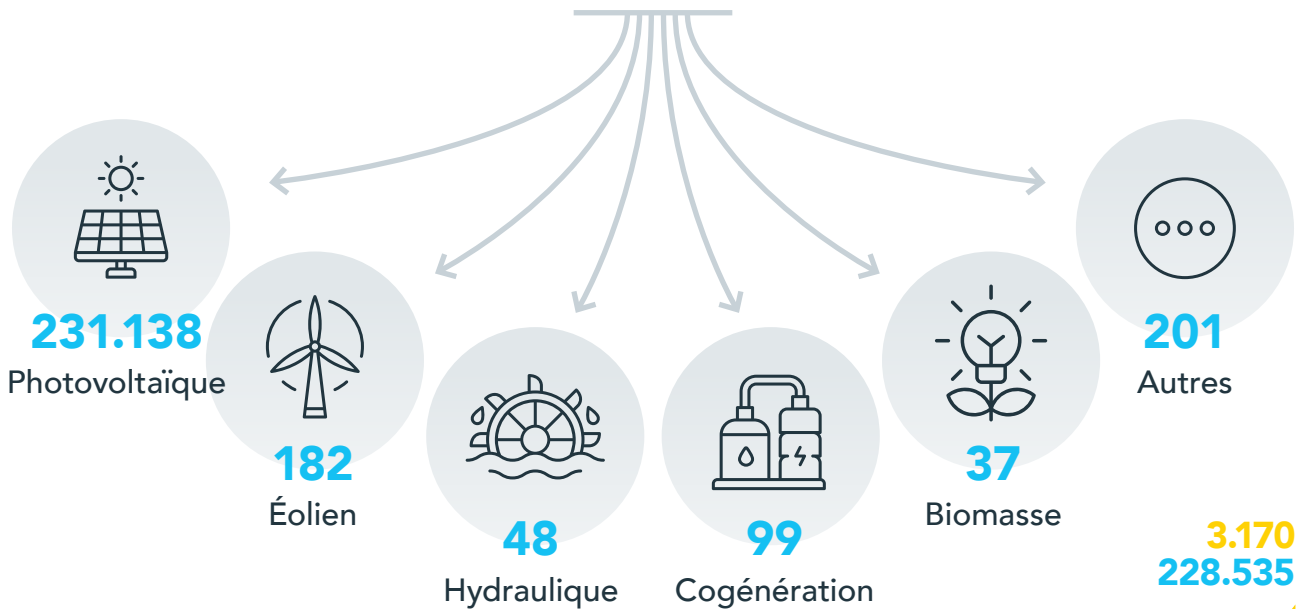
Dans la perspective de l'arrêt du mécanisme de compensation à la fin 2023, l'année a vu l'installation d'un nombre sans précédent d'unités de production photovoltaïque. Nos services ont enregistré plus de 60.000 nouvelles unités de ce type, contre 22.000 l'année précédente. Toutes filières confondues – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse... – on dénombrait quelque 231.705 unités enregistrées au 31 décembre 2023, représentant une puissance totale installée de 3 GW (ou 3.050 MVA – voir schémas ci-après). Toutefois, compte tenu du nombre exceptionnel de dossiers photovoltaïques introduits notamment dans les derniers mois de l'année par les candidats prosumers désireux de bénéficier du système de la compensation, la vérification et l'encodage des dossiers a connu du retard. Les chiffres communiqués ici et dans les graphiques qui suivent correspondent au nombre de dossiers contrôlés et enregistrés au 31 décembre 2023. Le nombre effectif d'installations de production décentralisées d'origine renouvelable raccordées au réseau en 2023 approche en réalité les 270.000 unités, ce qui correspond à une croissance de près de 100.000 nouvelles installations de production renouvelable sur 12 mois.

Par ailleurs, la production électrique d'origine renouvelable ayant transité durant l'année sur notre réseau de distribution à partir d'installations d'une puissance supérieure à 10 kilovoltampères représente une consommation d'environ 3.640 GWh – soit une augmentation de 30% en un an, et cela dans un contexte où cette augmentation atteignait déjà 23% en 2022.

Si les énergies d'origine renouvelable restent au final encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur nos réseaux de distribution, les chiffres progressent d'année en année. Les tableaux et graphiques ci-après traduisent ce développement constant qui s'est très fortement accentué en 2023.

231.705 UPD

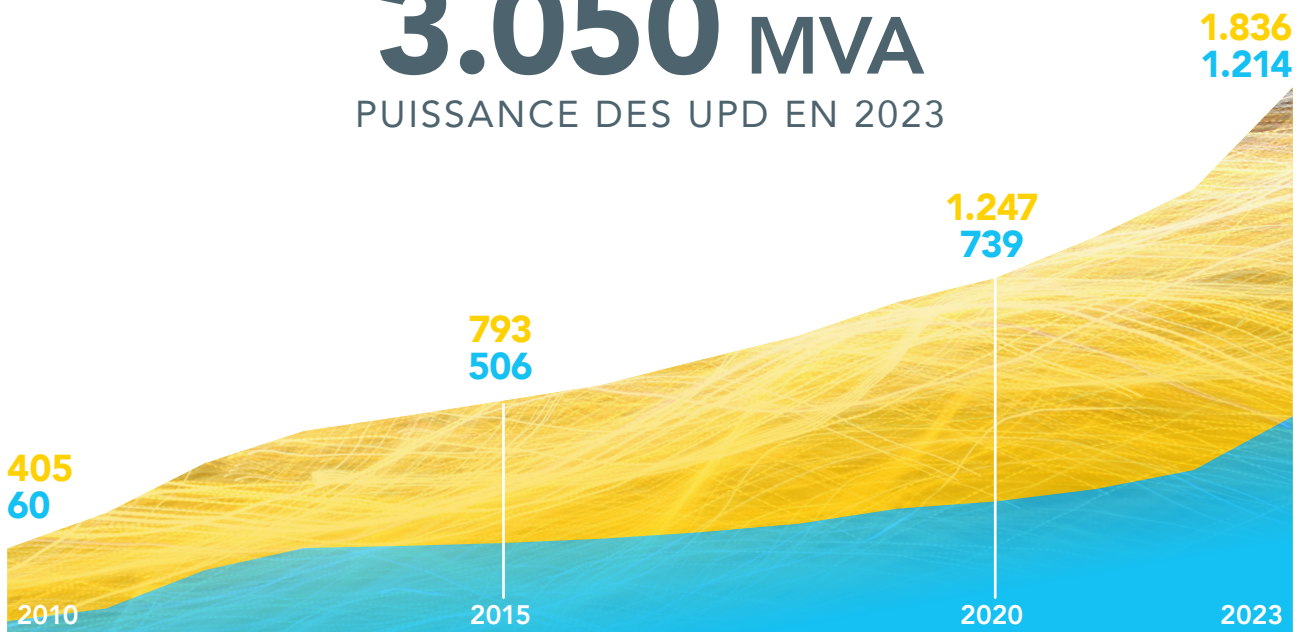
NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉES SUR LE RÉSEAU ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'UPD **UPD > 10KVA** **UPD ≤ 10KVA**

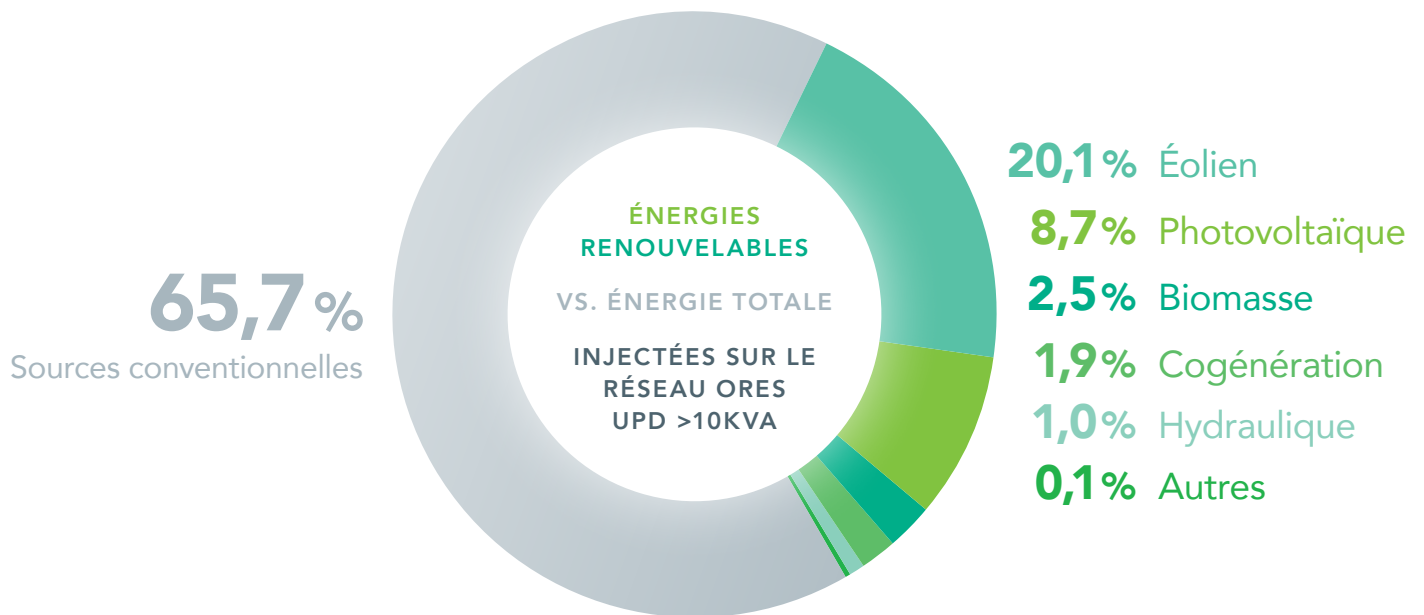
3.050 MVA

PUISSANCE DES UPD EN 2023



ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE TOTALE DES UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES (UPD) EXPRIMÉE EN MÉGAVOLTAMPÈRES (MVA)

UPD > 10KVA UPD ≤ 10KVA



AVERTISSEMENT

Les chiffres communiqués dans les tableaux et graphiques qui précèdent correspondent au nombre de dossiers introduits pour des unités de production décentralisées et valablement vérifiés et enregistrés par les services d'ORES au 31 décembre 2023. Compte tenu de la fin prévue du régime de compensation, un nombre exceptionnel de dossiers a été reçu durant l'année et particulièrement dans les derniers mois. La vérification et l'encodage des dossiers par les services d'ORES ont accusé du retard sur plusieurs milliers de dossiers. Si l'on tient compte de cet arriéré, le nombre d'installations de production renouvelable raccordées au réseau électrique de l'entreprise à la fin 2023 approche dans les faits les 270.000 unités.



Décrochages d'onduleurs: Hingeon «village témoin»

En 2023, le nombre spectaculaire de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques (PV) chez les particuliers a mis le réseau électrique basse tension d'ORES sous pression, avec notamment des problèmes de congestion et en conséquence une recrudescence de décrochages d'onduleurs dans certains quartiers. La résolution effective de ces problèmes demande des travaux sur le réseau, qui peuvent nécessiter de longs délais. Toutefois, des solutions à plus court terme existent et durant l'année, ORES a pris différentes mesures actions et mis en place des outils de suivi, de diagnostic et d'analyse afin de traiter cette problématique de la manière la plus efficace.

Le compteur communicant est un outil essentiel de ce diagnostic, puisqu'il permet de faire remonter sur une base régulière et d'analyser ensuite les données relatives aux anomalies de tension. Dans

une dynamique de partenariat avec l'association «Be Prosumer» -- qui défend les intérêts des propriétaires de panneaux photovoltaïques -- et la commune de Fernelmont, le village de Hingeon a été choisi pour mener un projet pilote de pose de compteurs communicants chez un grand nombre de prosumers d'une même zone. Objectif: atteindre un taux de pose de 75% sur un périmètre où de nombreux problèmes s'étaient fait jour vu la concentration d'installations PV, dans le but de récolter un maximum d'informations et réduire efficacement les phénomènes de décrochages locaux. À l'automne 2023, les équipes de raccordements d'ORES et de sous-traitants ont installé 317 compteurs en trois semaines chez des prosumers sur un total de 382 visés au départ. Les résultats d'analyse et les conclusions de ce pilote sont attendus pour le premier trimestre 2024.

Une qualité de service constante

ORES se doit avant toute chose de garantir la sécurité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs qu'elle dessert. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée depuis plus de quinze ans. Des montants importants sont consacrés chaque année à l'entretien, la modernisation et au développement des réseaux électriques en haute et basse tension.

Les statistiques de qualité pour 2023 restent conformes à la tendance observée ces dernières années. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à près de 12.000 reprises en 2023, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente. Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-après (exprimées en heure).

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2022	2023
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:30:01	00:39:42
Temps moyen d'interruption	02:34:07	02:25:40
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non-planifiée	00:33:00	00:30:00
Temps moyen d'interruption	00:37:45	00:34:29

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi aux intempéries voire à des « agressions extérieures » – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux de voirie en domaine public à proximité de nos infrastructures. Les indicateurs relatifs au temps d'arrivée sur site et à la durée

moyenne pour clôturer une intervention de dépannage sont en légère baisse par rapport à l'année précédente en raison d'une fréquence moins marquée des épisodes de tempêtes ou de conditions météorologiques extrêmes par rapport à 2022. Par voie de conséquence, le nombre d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures est lui aussi en baisse assez sensible : 167 en 2023 contre 201 en 2022.

INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site	01:00:59	00:55:32
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:09:03	02:08:24



Pilotage du réseau à distance

Avec l'augmentation des productions d'énergie renouvelable, le défi pour ORES consiste à préserver l'équilibre sur le réseau électrique pour éviter les situations de congestion et les risques de panne. Nos équipes implémentent actuellement un nouveau système ADMS, pour « Advanced Distribution Management System » (système de gestion avancée de la distribution), qui sera pleinement opérationnel en 2025. La supervision et la conduite des infrastructures à distance reposera sur un algorithme qui capte et interprète très finement les informations du réseau

électrique, même aux endroits où les cabines ne sont pas équipées de systèmes de télécommunication, ce qui permet d'assurer l'équilibre entre les lieux de production d'énergie renouvelable et les lieux de consommation. En cas de panne sur le réseau électrique, cet outil améliore aussi la qualité des diagnostics et propose des solutions de réalimentation rapide pour le plus grand nombre de clients possible. Cela permettra de maintenir sous contrôle les délais d'interruption de fourniture dans un environnement plus complexe que par le passé.



Un nouveau partenariat pour le déploiement de la fibre optique en Wallonie

Le 30 août 2023, la société Glasfaser Ostbelgien (Go Fiber) et ORES signent une convention en vue de l'utilisation des infrastructures de distribution et en particulier des poteaux pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Le plus grand défi concerne les « zones blanches », c'est-à-dire les régions les plus rurales, dont la couverture internet fixe reste très limitée et qui représentent 58% du territoire de la Communauté germanophone. La mise à disposition du réseau de distribution électrique par

ORES offre une plus-value sociétale notable pour les habitants qui ne pouvaient pas jusque-là profiter des avantages d'une connexion internet haut débit. Il s'agit d'un projet ambitieux impactant les services d'ORES à plusieurs titres: d'abord au niveau des calculs de résistance et du renouvellement éventuel des supports en basse tension pour l'intégration de la fibre sur le réseau aérien et ensuite, dans le suivi des synergies liées aux travaux de raccordement électrique des sous-stations nécessaires au réseau de fibre optique.



L'éclairage public au cœur de la vie des communes

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Les équipements d'éclairage public gérés par nos équipes appartiennent aux villes et communes qui sont nos partenaires. Celles-ci confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs infrastructures à notre entreprise.

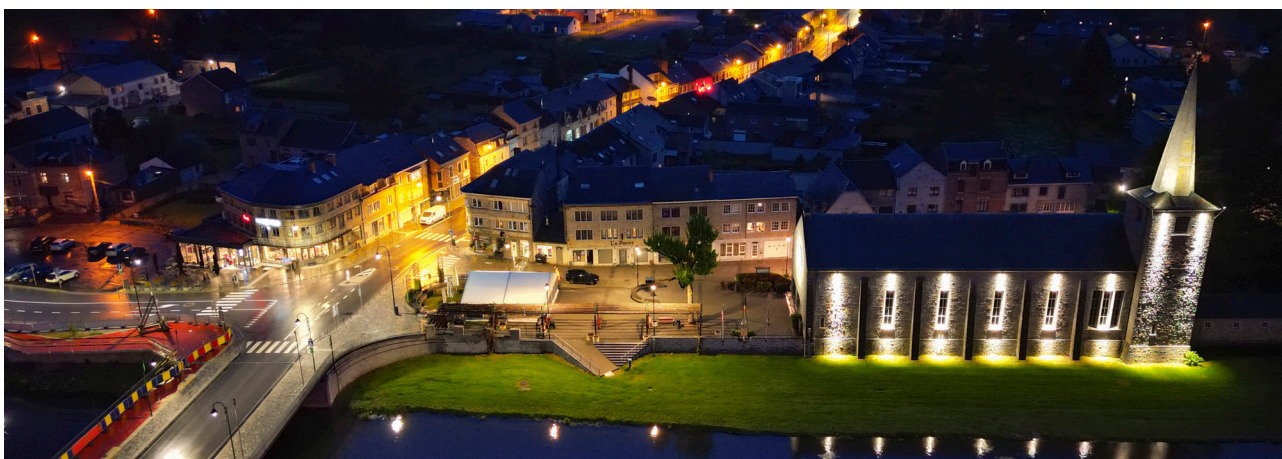
Un vaste plan de modernisation – baptisé e-LUMin et s'étalant sur une période de 10 ans entre 2019 à 2029 – est en cours afin d'améliorer l'efficacité énergétique des luminaires. Le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de *dimming*), permet

une réduction moyenne de la consommation de 60 à 65%. C'est loin d'être négligeable quand on sait que l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une commune moyenne. Lorsque l'ensemble du plan sera terminé pour les 450.000 points lumineux concernés au début du programme, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans. Cela correspondra en outre à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO₂. À la fin de 2023, nos équipes avaient procédé au remplacement de près de 50% des luminaires sous notre responsabilité, ce qui représente près de 234.000 points lumineux désormais équipés en LED dimmé.

ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL GÉRÉ PAR ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2022	2023
NaLP - sodium basse pression	39.540	17.857
NaHP - sodium haute pression	186.001	157.725
MHHP - halogénures/iodures métalliques	63.871	60.759
LED - diodes électroluminescentes	177.438	233.707
Autres	745	701
Total	467.595	470.749

En dépit d'une très légère augmentation du parc total de luminaires gérés par l'entreprise, la puissance installée totale, soit 31.493 kW, et la consommation globale, soit env. 92.000 MWh, sont en nette diminution, à savoir respectivement -5,7% et -36% par rapport à 2022.



Lors de l'explosion des prix de l'électricité en 2022, la rationalisation des consommations est devenue un véritable enjeu pour la majorité des communes. ORES leur a alors proposé d'éteindre l'éclairage public du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023, entre minuit et cinq heures. Avec un double objectif: participer à l'effort collectif de réduction des consommations et diminuer l'impact de cette flambée des coûts sur les budgets communaux. Plus de 80% des communes ont initialement accepté cette proposition. La mise en œuvre progressive par nos équipes techniques s'est opérée dans le respect de plusieurs demandes spécifiques visant notamment au maintien de l'éclairage dans des périmètres bien définis. Même si certaines communes ont ensuite fait marche arrière et demandé un retour à un régime d'éclairage normal, ces mesures ont permis de diminuer les consommations de 39% en moyenne durant quatre à cinq mois, en plus des économies déjà engendrées par le passage au LED dimmé.

Au début de 2023, près de 150 communes appliquaient encore des mesures d'extinction. Avant la fin du premier trimestre, les directions locales d'ORES ont repris contact avec leurs communes respectives pour leur proposer de poursuivre l'expérience selon trois options de fonctionnement, à mettre en place progressivement à compter du 1^{er} avril: soit un régime d'éclairage conventionnel, soit une extinction de 0h à 5h toutes les nuits, ou encore une extinction limitée à la semaine, du lundi au vendredi. 20% des autorités communales ont fait le choix de rester ou revenir à l'éclairage conventionnel et les autres ont opté – à parts pratiquement égales – pour l'une ou l'autre des formules d'extinction proposées.

À l'échelle du territoire d'ORES, l'économie financière totale réalisée par les communes est estimée à environ six millions d'euros sur 2023. Le programme de passage progressif au LED et les mesures d'extinction ont conduit à une réduction totale des émissions d'environ 26.000 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport à l'année précédente.

Mise en valeur du patrimoine communal

Le bureau d'études spécialisé en éclairage public et les équipes locales d'ORES collaborent aussi avec les villes et communes dans le domaine du relighting ou de la mise en lumière de leur patrimoine architectural. Nos services leur proposent les meilleures technologies disponibles sur le marché en intégrant les aspects relatifs à la consommation, au respect des législations et des normes, ainsi que le meilleur compromis entre le choix technologique, le coût total de la mise en œuvre du projet et le bénéfice environnemental, notamment en termes de réduction de la pollution lumineuse. Ces informations permettent aux responsables communaux de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Parmi les réalisations les plus emblématiques de 2023, on peut épingler le relighting du beffroi de Mons, la mise en lumière de l'église Saint Quentin à Tournai et de l'église de Hottot, la rénovation de l'éclairage de la Grand-Place et de l'Hôtel de Ville de Binche, l'Hôtel de Ville de Vinton ou encore les illuminations de bâtiments remarquables dans la commune de Rouvroy.



Un réseau de gaz en phase d'évolution

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone en 2050, la gestion d'un réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment compte tenu des effets néfastes du méthane sur l'environnement et le climat – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau jouera dans la transition. À terme, il devrait permettre de distribuer aux entreprises ou dans de nombreux centres urbains d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert.

Le biométhane fait partie des pistes les plus concrètes dans cette transition. Il a été établi que la Wallonie disposait d'un fort potentiel de biométhanisation pouvant servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses dans les années à venir, 25 à 33% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir 3 TWh, pourraient être verts d'ici 2030. Le marché du gaz pourrait ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers ou de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques. Dans ce domaine, le rôle technique de notre entreprise consiste non seulement à raccorder les unités de biométhanisation au réseau de distribution, d'effectuer les éventuels travaux de renforcement de réseau nécessaires, de réaliser les calculs, analyses et tests préalables, d'installer les cabines d'injection mais aussi de contrôler et garantir la qualité du gaz distribué aux clients.

À la fin 2023, trois unités d'injection de biométhane sont raccordées à notre réseau. Au total, ce sont près de 10.000 ménages qui se chauffent et/ou cuisinent aujourd'hui avec du gaz d'origine renouvelable produit en Wallonie. D'autres projets de construction et de raccordement d'unités de production de biométhane sont à l'étude pour 2024. Nos équipes accompagnent les porteurs de projets, issus du monde agricole notamment, dans leurs initiatives; ils leur apportent une expertise non seulement technique mais aussi de facilitation de leurs démarches administratives.

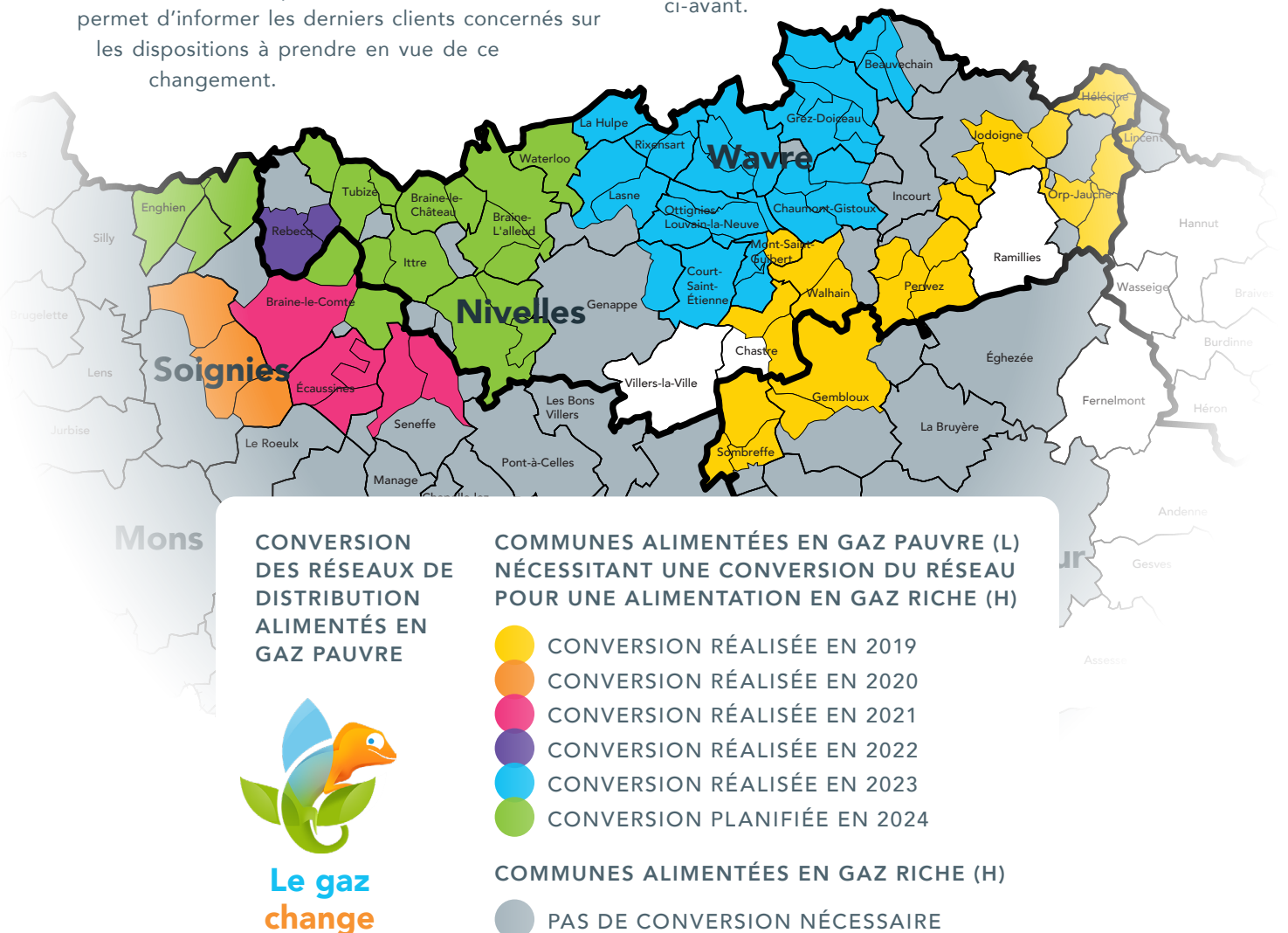
Rénovations, conversion et raccordements

En 2023, de nombreux travaux ont été menés pour garantir le bon fonctionnement du réseau et le service aux clients : assainissement et rénovation d'infrastructures, bouclages, augmentations de capacité, raccordement de zonings ou lotissements sur le réseau existant, ainsi que poursuite du programme de conversion du gaz pauvre (gaz L) au gaz riche (gaz H) en Brabant wallon. Au total, plus de 90 millions d'euros ont été investis à cette fin durant l'année.

Après la conversion de la commune de Rebecq en 2022, ce ne sont pas moins de 11 communes qui sont passées au gaz riche depuis le 1^{er} juin 2023 (en bleu sur la carte ci-dessous). Le challenge était exigeant: quelques milliers de raccordements et de renouvellements de branchement ont dû être effectués pour y parvenir. Nos équipes devaient également organiser le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez les clients. Une campagne de communication a permis de sensibiliser ces derniers quant à l'éventuelle nécessité d'adapter ou de remplacer certains appareils ménagers trop anciens non-compatibles avec le gaz riche. Enfin, pour les 750 clients industriels concernés sur la zone de conversion, des travaux de remplacement de cabine ou d'installation d'écrêteurs ont aussi été menés le cas échéant. Le défi a été relevé et plus de 35.000 clients supplémentaires consomment aujourd'hui du gaz à haut pouvoir calorifique.

La dernière phase du programme de conversion se déroulera en 2024. Un plan de communication structuré permet d'informer les derniers clients concernés sur les dispositions à prendre en vue de ce changement.

Par ailleurs, comme lors des dernières années, les activités de nos équipes se sont concentrées sur l'entretien et la rénovation du réseau existant. Il n'y a plus de réelles extensions du réseau et cette année à peine un peu plus de 7 kilomètres de nouvelles canalisations ont été posées. Les infrastructures les plus anciennes continuent d'être assainies. À la fin 2023, notre réseau de gaz – qui couvre au total 10.168 km – ne compte plus que 37 kilomètres d'anciennes conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont été menés sur 32 km. En dépit de la crise énergétique et de la flambée des prix du gaz consécutive à la guerre en Ukraine en 2022, de nouveaux clients ont demandé leur raccordement au réseau existant: nos équipes ont installé 4.466 nouveaux branchements, correspondant à 6.527 compteurs supplémentaires. Enfin, un peu plus de 4.600 branchements ont été rénovés durant l'année, notamment dans le contexte de la conversion gaz L/gaz H évoquée ci-avant.





Contrôles et sécurité

Dans une approche préventive, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz est contrôlée chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de cette recherche systématique des fuites, 1.830 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2023. Le nombre de fuites détectées et réparées dans ce cadre – 207 au total sur l'année – est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

La sécurité demeure prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées par des causes ou des intervenants externes, le nombre de réparations est en forte hausse: 721 au total contre 459 en 2022. Les fuites réparées sur des branchements pour défaut de matériel sont quant à elle en baisse (-16%). Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une très légère augmentation des durées d'intervention.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2022	2023
Moyenne pression	825	808
Basse pression	1.265	1.022
Total	2.090	1.830
RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2022	2023
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	197	207
Interventions suite à un appel de tiers	1.188	1.015
TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS) (EN HEURE)	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:51:26	00:46:13
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:12:42	01:22:28
Durée moyenne de clôture d'une intervention (appel - fin)	02:04:08	02:08:41

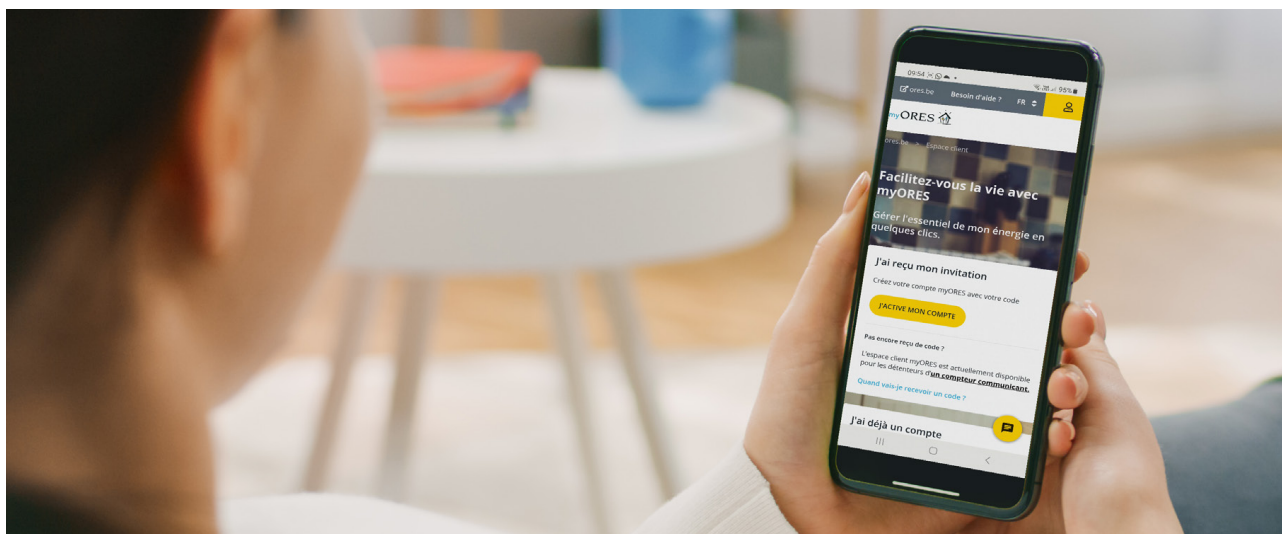
4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

Le monde de l'énergie évolue. Il se complexifie et pour les clients, ces changements amènent leur lot de questions. ORES entend les accompagner et les guider dans ce processus de transition, tout en continuant à répondre à ses obligations de service public, sans laisser personne au bord du chemin.



Dans l'exercice de ses différents métiers, ORES prend systématiquement en compte l'évolution des besoins et des contraintes des clients pour leur proposer un service à la mesure à leurs attentes. Même si la transition est aujourd'hui le cœur de nos priorités, elle n'est pas toujours la principale préoccupation des consommateurs. Notre entreprise se doit donc de maintenir un service de base de qualité au meilleur prix pour celles et ceux qui n'attendent rien de plus qu'une alimentation énergétique de qualité ou des données de comptage fiables transmises dans les temps. ORES veut être exemplaire en termes de qualité de service et rester accessible de manière simple et efficace pour l'ensemble des clients.





Pour ce faire, nous misons d'abord sur des services en ligne de qualité et nous développons de nouveaux moyens de communication digitaux, de manière à ce que les clients puissent nous contacter quand ils le souhaitent. L'une des traductions concrètes de cette digitalisation en 2023 est la mise à disposition d'un espace personnel en ligne baptisé « myORES » pour les clients équipés d'un compteur communicant. Cet espace est directement nourri par les données récoltées par le compteur du client et lui permet d'accéder en ligne à différents types d'interactions et demandes standards. Sur notre site web, nous mettons aussi à disposition des simulateurs et autres outils de personnalisation afin que les clients puissent trouver, en quelques clics, les réponses à leurs questions et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site ores.be – tutoriels, chatbots, foires aux questions, etc. – visent donc à présenter les différentes options qui s'offrent à eux, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels pourra avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent pour le client – voire, à terme, un renforcement du réseau local. Face à la multiplication actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Même si les clients privilégiant ce mode de communication s'avèrent aujourd'hui largement majoritaires – 75% des « interactions clients » s'opèrent par la voie numérique en 2023 – il est essentiel de maintenir d'autres moyens de contact. À côté du canal digital, la qualité de notre service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres types d'interaction. À travers notre filiale Connexio, localisée en Wallonie et spécialisée dans les activités de contact clientèle, nous veillons à préserver des solutions téléphoniques, notamment via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature des demandes. Ce choix assumé permet de répondre partiellement au phénomène d'exclusion digitale.

Les conseillers et conseillères de Connexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions au téléphone. Leurs réponses peuvent aussi s'opérer par courriel, par chat en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié pour le client. En 2023, le trafic téléphonique a connu une forte augmentation avec plus d'un million d'appels reçus (+21% par rapport à 2022). Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux et aux relevés de compteur qui enregistrent les progressions les plus fortes, dans le contexte d'une part, des évolutions des besoins liés à l'électrification et d'autre part, des difficultés relatives à la plateforme Atrias (voir ci-après). Des mesures sont prises en continu afin de personnaliser l'expérience client, anticiper les besoins, recommander des actions proactives, maintenir un temps d'attente satisfaisant et maîtriser les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité 25% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2023, hormis les contacts « physiques » dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation.

Problèmes d'échange de données et blocages sur le marché

L'année 2023 aura été marquée par le prolongement des problèmes rencontrés l'année précédente à la suite du lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias). Cette structure, mise en place de manière conjointe par les gestionnaires de réseaux de distribution en concertation avec les fournisseurs d'énergie, organise le traitement unifié et le transfert centralisé de millions d'opérations et de données de marché entre les différents acteurs. Objectif visé : plus de rapidité, plus de transparence, plus de précision et un meilleur service pour les consommateurs dans un marché rendu plus complexe par ses évolutions récentes et notamment le déploiement des compteurs communicants.

Suite à sa mise en œuvre opérationnelle et en dépit du transfert réussi pour plusieurs millions de consommateurs, des problèmes sont apparus dans certains scénarios d'échange, avec des blocages de transferts de données, parfois de ma-

nière aléatoire. Au niveau des systèmes d'ORES, 36.000 cas problématiques étaient répertoriés au début de l'été 2022. Un plan d'action a été mis en œuvre pour résoudre ces problèmes, soit par l'application de correctifs informatiques par famille de cas, soit via des vérifications et des solutions spécifiques, en ce compris individuelles. Les équipes Informatique et Clientèle ont été renforcées, de même que celles du centre de contact confronté à une augmentation sensible du nombre d'appels. Au printemps 2023, le nombre de dossiers problématiques avait pu être réduit de 50%. Toutefois, de nouveaux cas ont été répertoriés au fil des mois, ce qui a entravé la résolution de très nombreux dossiers en souffrance. Pour plusieurs milliers d'utilisateurs, cette situation reste extrêmement problématique dans la mesure où certains d'entre eux ne reçoivent plus de facture depuis de très nombreux mois, voire parfois deux années et demie.

Cette situation n'est évidemment pas acceptable et depuis la fin de 2023, une task force spécifique est dédiée à la résolution des blocages de manière prioritaire. Le premier semestre de 2024 est crucial et devrait voir des avancées significatives pour ces clients.



Un service d'accompagnement pour les entreprises aussi

Les entreprises, publiques ou privées, sont évidemment très impliquées dans la transition énergétique. En 2023, ORES a renforcé son équipe d'account managers et a créé une nouvelle cellule pour les PME. L'objectif est de mettre en place une 'voie rapide' pour accélérer leurs projets de

production renouvelable, de flexibilité technique, de mobilité électrique, etc. Chacun de ces clients professionnels va pouvoir bénéficier à terme d'un service d'accompagnement qui sera à la fois très réactif mais aussi proactif. Les entreprises seront contactées spontanément par nos équipes lorsque des opportunités se présentent pour elles sur le marché de l'énergie, afin de mieux anticiper leurs besoins futurs.

Obligations de service public à caractère social

ORES reste aussi engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le contexte de l'exercice de ses missions de service public à caractère social. Le statut de client protégé permet aux consommateurs en situation difficile de bénéficier du tarif social qui est le moins cher du marché. L'envolée des prix de 2022 a encore renforcé le niveau protection offert par le tarif social qui, au début 2023, présentait un différentiel très favorable par rapport aux prix de l'électricité et du gaz.

Dans le prolongement de la crise énergétique, qui a souvent eu des conséquences financières très lourdes pour la population, ORES avait mis en place durant l'hiver 2022-2023 des dispositifs d'aide et de protection venus compléter les mesures prévues par les autorités. Ce « bouclier hivernal » prévoyait la suspension du recouvrement des factures jusqu'au 31 mars 2023 et la possibilité pour les clients de bloquer leurs acomptes mensuels. Enfin, l'augmentation du tarif social avait été neutralisée pour les clients en prépaiement via une avance accordée sur demande, à hauteur de 50 euros pour l'électricité et 70 euros pour le gaz. Ce dispositif avait été entièrement préfinancé par ORES. Il a pris fin en avril 2023.

Le nombre de clients protégés alimentés par notre entreprise avait connu une forte hausse en 2021 et 2022 en raison notamment des mesures de protection conjoncturelles décrétées par les autorités wallonnes dans le cadre des différentes crises traversées. Mais en 2023, ce chiffre est à la baisse, en électricité comme en gaz : à la fin de l'exercice, ORES alimentait exactement 35.459 clients protégés en électricité (-10%) et 18.135 clients en gaz (-7,6%). Cette évolution est précisément liée à l'arrêt en juillet 2023 de la mesure dite de « protection élargie » mise en place de manière temporaire par le gouvernement, qui octroyait le statut de client protégé à tous les clients bénéficiaires de l'intervention majorée (« clients BIM »).

Développement des compteurs à prépaiement communicants

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation des compteurs à prépaiement, la plupart du temps chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur commercial. Jusqu'il y a peu, le prépaiement de l'énergie se réalisait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans le compteur, appelé « compteur à budget ». Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant de l'opération de rechargement, le système du prépaiement par carte était aussi vu comme un outil de gestion de leur budget énergie par les ménages concernés, à travers la sensibilisation plus directe aux volumes consommés et avec un contrôle plus aisé.

Avec le développement des compteurs communicants, une solution de prépaiement à la fois plus facile à gérer et moins pénalisante est disponible pour les clients. Un projet pilote avait permis à 3.600 ménages d'expérimenter le prépaiement de l'énergie à distance, par internet, en remplacement de leur compteur à budget classique à la fin 2021. Le département des Sciences de la Famille de l'UMons avait alors mesuré qualitativement et quantitativement l'impact de l'introduction de ces compteurs dans la pratique des ménages, en particulier dans un contexte de précarité énergétique. Ses conclusions positives ont mis en évidence des retours majoritairement enthousiastes de la part des clients, notamment sur les outils en ligne associés au compteur. Fort de ces conclusions, ORES a organisé le déploiement opérationnel des compteurs communicants à prépaiement, pour les nouveaux clients et en remplacement progressif des compteurs à budget. Ces activités se sont activement poursuivies en 2023 et au terme de l'année, on comptait plus de 44.000 compteurs de ce type.



Le parc total de compteurs à prépaiement « actifs » – chiffre cumulé pour les compteurs communicants et à budget – se chiffre à 43.174 unités pour l'électricité et 16.886 pour le gaz. La répartition du nombre de compteurs actifs par rapport au nombre total de compteurs à prépaiement installés sur le réseau est communiquée dans le tableau ci-après.

Les compteurs communicants sont désormais largement majoritaires et vont remplacer rapidement les compteurs à budget traditionnels, ce qui facilitera nettement la vie des clients concernés. Une rubrique d'information spécifique leur est dédiée sur le site internet d'ORES, où il peuvent accéder à un espace de gestion des prépaiements de leur consommation.

ÉTAT DES LIEUX DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT SUR LE RÉSEAU D'ORES

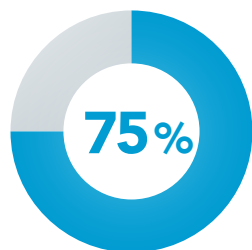
SITUATION À FIN 2023	Électricité	Gaz	Total
Parc total de compteurs à prépaiement installés	121.996	46.992	168.988
Compteurs communicants actifs	34.096	10.146	44.242
Compteurs à budget actifs	9.078	6.740	15.818
Pourcentage de compteurs à prépaiement actifs	35,4%	35,9%	35,5%

Statistiques de qualité de service

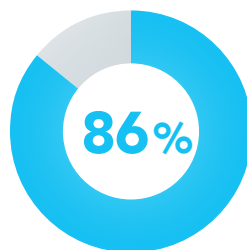
Autre aspect de la relation client d'ORES: les travaux réalisés par nos techniciens et les entrepreneurs sous-traitants. La qualité de ces prestations est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans pour les détenteurs de compteurs classiques, les interactions physiques des consommateurs avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel pour ORES de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux

non seulement dans les délais fixés par le régulateur du marché, mais également dans un esprit de bonne communication avec les clients. La qualité du respect des délais règlementaires (chiffres ci-dessous) pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension s'améliore par rapport à 2022, mais elle se détériore en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Cette situation découle de la forte augmentation du nombre de dossiers de raccordement reçus en 2023, dans le contexte de l'accélération de la transition énergétique. Il y a évidemment matière à amélioration et des efforts sont entrepris en ce sens.

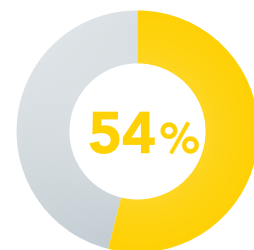
RESPECT DES DÉLAIS D'EXÉCUTION



**Offres de
raccordement au
réseau électrique
basse tension**



**Raccordements au
réseau électrique
basse tension**



**Études de
raccordement au
réseau électrique
haute tension**

Plaintes et insatisfactions

Pour améliorer ses performances, notre entreprise est à l'affût des motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement chez les clients. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés «en trottoir», devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Pour faire part de leurs griefs auprès d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou d'une demande de médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour ce type de demandes également. Compte tenu des difficultés rencontrées durant l'année – décrochages d'onduleurs et suites des blocages liés à la mise en place de la plateforme fédérale d'échanges de données en particulier –, le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation reçues était en hausse très marquée par rapport à l'année précédente, à savoir respectivement +20% et +110%. Les initiatives prises pour remédier aux difficultés doivent permettre de réduire à terme le nombre de plaintes.



Régulation et tarifs de distribution

C'est la CWaPE, le régulateur du marché wallon, qui détermine les revenus autorisés des gestionnaires de réseau – et donc les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions et à la mise en œuvre de la stratégie – sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à tous les gestionnaires wallons. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution appliqués aux clients, à travers la facture de leur fournisseur.

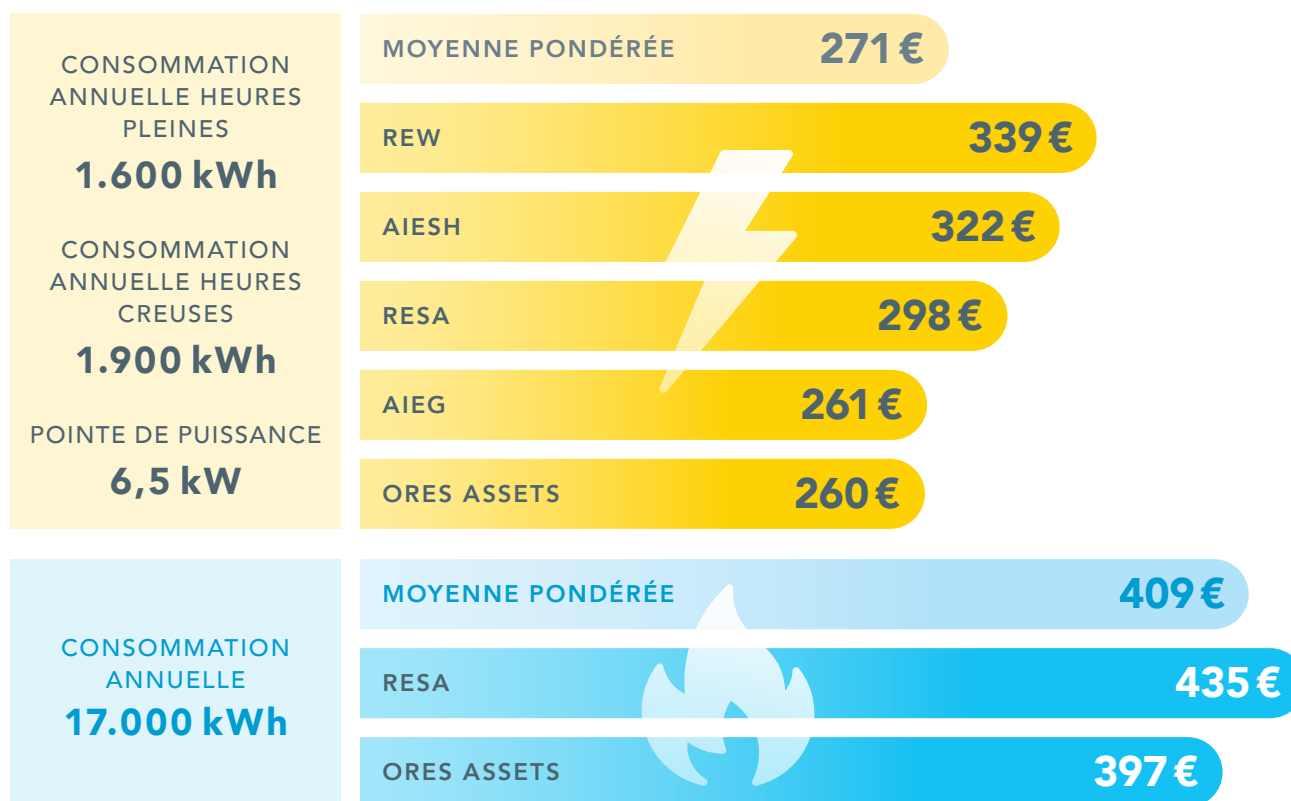
Les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur en 2023 sur les différents territoires d'ORES (sept grilles tarifaires pour l'électricité et cinq grilles tarifaires pour le gaz) s'appliquaient sur une période s'étendant de 2019-2023. Grâce à la maîtrise des coûts et de leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie des clients, notre entreprise est parvenue à stabiliser un «tarif moyen» durant toute cette période. Cette stabilité est un élément crucial, a fortiori alors que les clients étaient confrontés à des variations parfois importantes de la composante énergie de leur facture. C'est grâce aux efforts opérationnels et budgétaires fournis par l'entreprise ces dernières années que l'augmentation des coûts de réseau et donc des tarifs de distribution a pu être maîtrisée. Par ailleurs, il est important de souligner que l'évolution des tarifs d'ORES – hors charges, taxes et obligations de service public – est demeurée globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation.

L'année 2023 était la dernière au cours de laquelle des disparités de tarifs de distribution existaient entre différents secteurs géographiques sur le territoire d'activités d'ORES. En effet, à la fin de 2021, le Conseil d'administration d'ORES Assets a décidé d'une péréquation tarifaire, c'est-à-dire l'application d'un tarif identique sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale. Concrètement, à compter du 1^{er} janvier 2024, tous les clients selon leur catégorie se verraient appliquer un tarif unique pour la distribution de l'énergie où qu'ils résident. Pour notre entreprise, le choix de ce tarif péréquaté traduisait une volonté de dégager des budgets d'investissement orientés sur la transition énergétique dans une perspective d'ensemble, pour les réseaux de toutes les communes et non plus scindés par secteurs tarifaires.

Comme évoqué dans le rapport annuel 2022, la date de publication de la nouvelle méthodologie tarifaire a été postposée au 1^{er} juin 2023, imposant une modification de la période régulatoire de cette méthodologie tarifaire de manière à ce qu'elle porte sur 2025-2029 et la mise en place pour 2024 d'une année de transition entre deux périodes régulières de cinq ans (2019-2023 et 2025-2029).

Le 13 avril 2023, le régulateur a publié la méthodologie tarifaire pour 2024, année de transition. À l'issue des procédures d'approbation prévues par cette méthodologie, les tarifs de distribution d'électricité et de gaz 2024 ont été officialisés en octobre. Changement majeur pour les clients d'ORES, l'application à partir du 1^{er} janvier 2024 de la grille tarifaire unique évoquée ci-dessus, pour l'électricité comme pour le gaz. Autre bonne nouvelle, le tarif d'ORES Assets par client type – là aussi en électricité comme en gaz – est le moins cher en 2024. Les deux tableaux ci-dessous, tirés de l'analyse des tarifs de distribution 2024 réalisée par la CWaPE, illustrent cette situation.

TARIFS DE DISTRIBUTION 2024 (€/AN, HTVA) ÉLECTRICITÉ & GAZ



Source: CWaPE – « Tarifs de distribution 2024 : analyse et données chiffrées »

Autre changement important à partir de 2024 : pour les prestations les plus courantes, un même travail chez le client est tarifé de la même manière à travers toute la Wallonie. Conformément à la méthodologie tarifaire, l'harmonisation de certaines prestations des tarifs dits non-périodiques implique pour les gestionnaires de réseau wallons de libeller identiquement la prestation et d'en harmoniser le prix. En termes de niveaux de prix, l'année 2024 est une année de transition pour ces tarifs : selon la localisation de l'utilisateur et ses besoins précis, l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques peut avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur sa facture par rapport au passé.

Par ailleurs, les discussions sur le projet de méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029 se sont poursuivies au début de l'année 2023. Le 1^{er} juin, le régulateur publiait cette nouvelle méthodologie. Au-delà des mo-

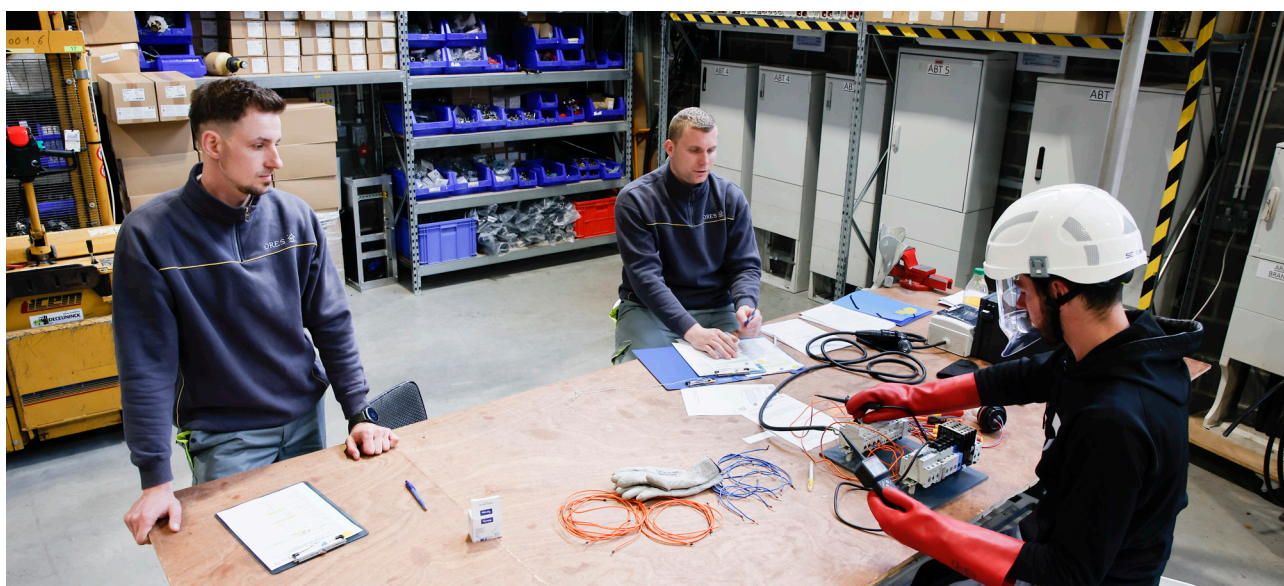
dalités nouvelles de ce texte, telles que celles relatives au revenu autorisé des gestionnaires de réseau, à la structure tarifaire instaurant une tarification incitative ou encore à la prise en compte de l'inflation, le constat global tiré pour les consommateurs wallons est celui d'une augmentation plus que probable des tarifs de distribution sur la période. En cause notamment, les investissements massifs nécessaires dans le cadre de la transition énergétique.

Sur la base de cette méthodologie, les équipes d'ORES ont remis une proposition de revenu autorisé au régulateur en octobre 2023. Celle-ci a fait l'objet d'observations et de multiples questions de la part de la CWaPE. ORES a apporté les réponses attendues et à la fin du mois de mars 2024, le revenu autorisé a été validé par le régulateur pour la période 2025-2029.

5. Ressources humaines, prévention et environnement

La responsabilité d'ORES s'exprime aussi dans les domaines des ressources humaines, de la prévention et de l'environnement. Pour relever les défis de la transition, ORES s'adapte en misant sur la formation du personnel et des sous-traitants, une gestion des talents responsable et des solutions RH renforcées. Consciente de l'impact de ses métiers, avec des activités porteuses de risques pour les collaborateurs, les prestataires, les riverains à proximité des réseaux de distribution ainsi que pour l'environnement, l'entreprise mène une politique de prévention et de gestion environnementale renouvelée.





Recrutement et formation au cœur des enjeux

Depuis trois ans, ORES a mis en place des modifications structurelles et organisationnelles afin d'accompagner durablement la transformation de l'entreprise au cœur des enjeux de la transition énergétique. Pour cela, elle doit aussi favoriser l'engagement, le développement et la reconnaissance des collaborateurs, en veillant à améliorer leur bien-être. Il faut aussi pouvoir disposer des ressources humaines suffisantes et compétentes dans les différentes filières de nos métiers. Il est donc impératif de recruter de nouveaux collègues.

Après un ralentissement du rythme des recrutements durant la pandémie, suivi d'une reprise graduelle amorcée en 2021, ORES a accéléré ses recrutements au cours des deux dernières années. Elle a continué à rechercher de nouveaux talents, pour combler les départs en retraite et répondre aux nouveaux besoins

liés notamment à la digitalisation. En 2023, 322 nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont rejoint les rangs d'ORES, alors que 163 départs ont été enregistrés durant l'année. Les « ORES TechniDays », journées de recrutement spécifiques aux techniciens, ont été organisées à six reprises ; elles ont permis d'accueillir 169 candidats techniciens et ont débouché sur l'engagement de 74 d'entre eux. Ces journées sont particulièrement utiles dans un contexte de guerre des talents entre entreprises et de pénurie généralisée des profils techniques.

Fin 2023, l'effectif total d'ORES comptait 2.665 collaborateurs actifs – dont 2.416 sous contrat à durée indéterminée. Le personnel féminin représente 33,5% de l'effectif. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAR GENRES	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	47,80%	10,24%	8,18%	0,26%	66,49%
Femmes	26,72%	3,38%	3,34%	0,08%	33,51%
Total	74,52%	13,62%	11,52%	0,34%	100,00%

PAR GROUPES D'ÂGE

< 30 ans	9,38%	0,00%	0,71%	0,00%	10,09%
≥ 30 < 50 ans	50,51%	7,02%	7,58%	0,11%	65,22%
≥ 50 ans	14,63%	6,60%	3,2%	0,23%	24,69%
Total	74,52%	13,62%	11,52%	0,34%	100,00%

En moyenne, les membres du personnel d'ORES ont suivi 33 heures de formation en 2023.

ORES est attachée au caractère essentiel de la formation, de son propre personnel comme des sous-traitants. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité ont lieu dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne). L'accent a notamment été mis en 2023 sur les formations en basse tension, notamment dans le contexte du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition. Par ailleurs, la plateforme en ligne Talentsoft, désormais totalement opérationnelle, permet à tous les collaborateurs de gérer plus activement leurs formations via un catalogue plus large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins : modules d'e-learning, formations à distance, vidéos... Avec 40% d'heures de formation suivies en plus en moyenne par rapport à 2022, l'indicateur relatif aux formations – ensemble du personnel, en ce compris les stagiaires – communiqué dans le tableau ci-après poursuit son évolution positive entamée en 2022, après le coup d'arrêt lié à la pandémie de Covid-19.

Dans le prolongement des initiatives développées ensemble au cours des années précédentes, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec le Forem. Notre entreprise doit en effet recruter pas moins de 500 nouveaux collaborateurs sur l'année 2024 dans toute la Wallonie. Le Forem va mobiliser ses équipes et lancer plusieurs formations dites « coup de poing pénurie » pour le métier de technicien raccordeur en électricité. La première de ces formations, qui s'étaleront sur une durée de dix mois, a été lancée à la fin mars. Elles commenceront au Forem et se poursuivront dans l'un de nos centres de formation. L'objectif est qu'au moins 80% des candidats qui les auront terminées avec succès se voient proposer un contrat à durée indéterminée par notre entreprise.

Enfin, il faut signaler l'obtention pour la troisième année consécutive de la certification « Top Employer »

pour notre entreprise. Après la reconduction du label en 2023, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH et de bien-être des collaborateurs. La certification 2024 est obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise sur des aspects tels que l'accueil des nouveaux engagés, la marque employeur et la gestion des talents.



Dialogue social : revendications et solutions

Dans le contexte du dialogue et de la concertation sociale au sein des organes paritaires de l'entreprise, la question de la revalorisation des métiers techniques avait été portée au débat par les représentants des travailleurs durant l'année 2022. Au début 2023, les représentants syndicaux et une partie du personnel, jugeant insuffisantes les réponses apportées à leurs revendications par les responsables de l'entreprise, ont mené des actions de grève et de blocage, d'abord au siège et ensuite sur plusieurs sites d'exploitation de l'entreprise à la mi-février 2023. Après négociation, un accord de principe sur de nouvelles propositions a été trouvé et après vote du personnel en assemblées locales, les blocages ont été levés.

À l'automne, les négociations sectorielles sur la programmation sociale pour les années 2023 et 2024 ont également conduit à des désaccords, allant jusqu'à la rupture du dialogue. Les discussions ont repris au début décembre et les partenaires sont parvenus à un accord qui a ensuite été présenté au personnel par les organisations syndicales. Une convention collective a pu être signée avant la fin de l'année. Elle organise de nombreuses mesures sociales en matière de congés, d'assurances, d'avantages tarifaires ou encore de formation, ainsi que l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat de 500 euros nets à tous les travailleurs en service actif.

FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2023	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	8,39	0,00	8,39
Personnel d'encadrement	26,62	25,96	26,43
Personnel de maîtrise	19,38	18,82	19,26
Personnel employé + stagiaires	43,08	19,90	27,56
Moyenne	39,69	22,02	33,18

Prévention et sensibilisation

ORES a développé une dynamique de sécurité liée aux risques inhérents à ses activités et elle s'attache à la faire évoluer davantage vers la prévention et le bien-être, afin de parvenir au « mieux-être » vu comme la résultante d'une prise en compte globale des travailleurs tant dans leur cadre professionnel que privé. La bonne santé d'un travailleur a en effet un impact direct pour l'entreprise et son travail influe sur sa santé privée.

Il s'agit donc de prévenir les facteurs de risque internes, externes et pluridisciplinaires. L'approche se fonde sur plusieurs principes directeurs, structurés autour d'un plan global de prévention à cinq ans. Pour augmenter la maturité de la prévention et évoluer vers le mieux-être, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental, le service interne de prévention a restructuré son organisation et son fonctionnement dans le sens d'une proximité et d'une

disponibilité accrues. Des modules de formation et de sensibilisation accessibles à distance sont disponibles pour tout le personnel, notamment via l'intranet de l'entreprise, dont les sections dédiées à la prévention ainsi qu'à la santé et au bien-être ont été totalement revues en 2023.

En juin, la semaine du bien-être au travail a été organisée pour la deuxième fois par l'entreprise. Les thématiques de la vitalité et de la santé physique étaient au cœur des actions organisées et soutenues par une campagne de communication. Un challenge interne a été organisé invitant les collaborateurs volontaires à couvrir seul ou en groupe plus de 10.000 km en courant ou en marchant. Le défi a été relevé, ce qui a permis de récolter 10.000 euros au profit de l'opération Viva for Life (voir aussi à ce sujet le chapitre *Présentation de l'entreprise*).



« Journées sécurité » et « Journées Entrepreneurs »

Pour promouvoir la prévention et la sécurité de manière active, des journées thématiques sont organisées chaque année pour le personnel, ainsi que pour les entrepreneurs sous-traitants qui travaillent au quotidien avec nos équipes sur le terrain. Elles s'articulent autour de différents ateliers où les causes et sources d'accident sont évoquées afin de mieux appréhender les risques et de rappeler les bons réflexes et les procédures.

Les Journées Entrepreneurs 2023 ont aussi donné l'occasion de mettre en avant les résultats des entreprises qui ont excellé dans les travaux réalisés pour ORES, via la remise des Prix de la qualité pour les prestations de l'année précédente. Elles permettent aussi d'échanger sur différentes thématiques et de renforcer les liens entre les équipes internes et externes.

Des résultats bien inférieurs aux attentes

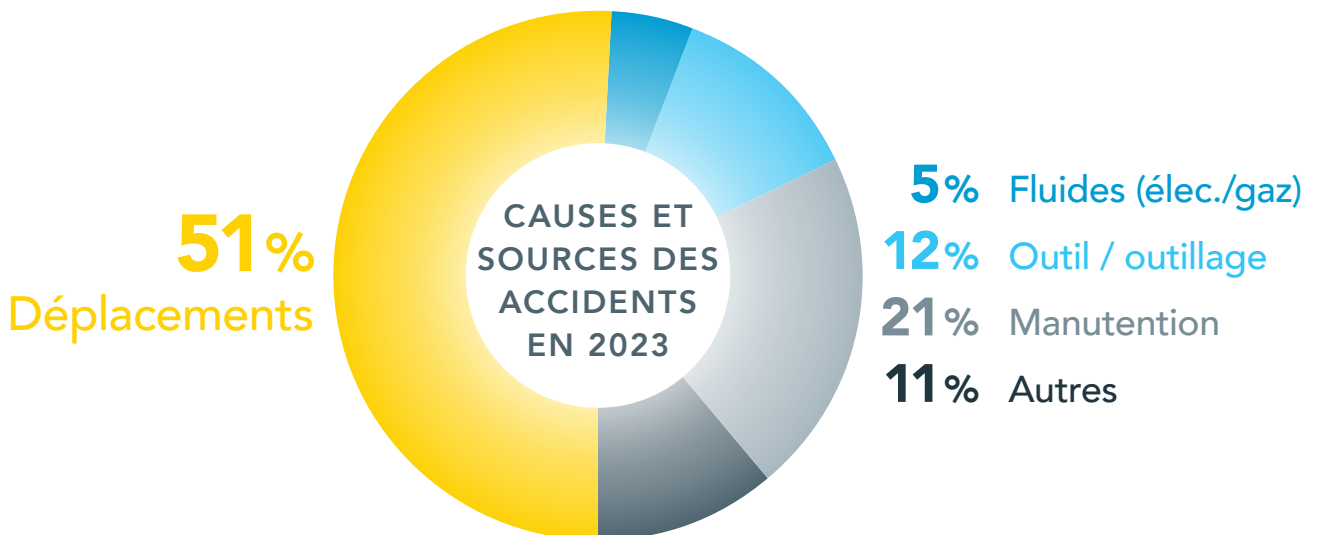
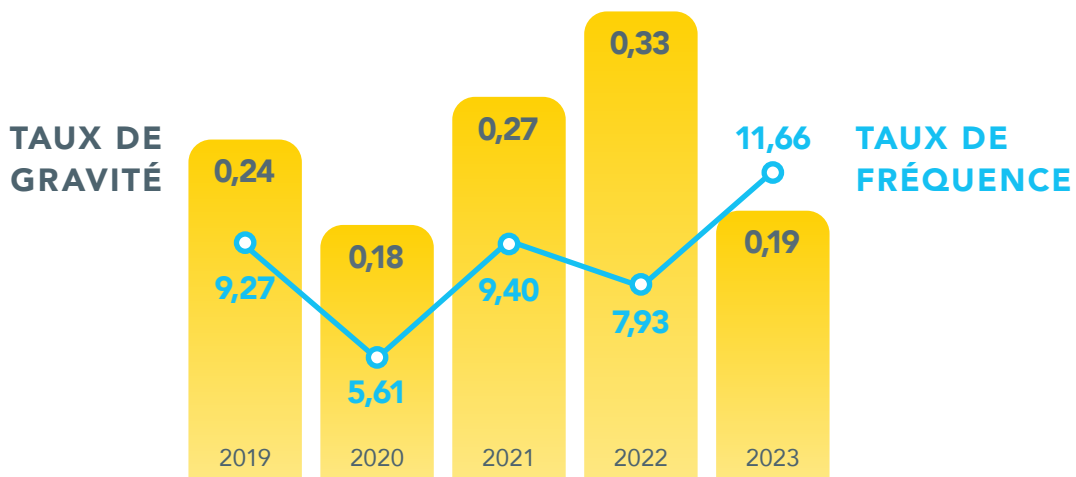
Pour 2023, le service Prévention et Environnement et le Comité de direction avaient fixé des objectifs de sécurité volontaristes, alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

Après une amélioration en 2022 au niveau du nombre d'accidents, l'année 2023 s'est clôturée sur des résultats à la fois décevants et interpellants: en dépit de campagnes de sensibilisation récurrentes, les accidents – majoritairement liés aux déplacements – sont en recrudescence. Pas moins de 45 accidents de travail avec ITT (28 en 2022) ont été comptabilisés, un chiffre

record depuis la création de l'entreprise, avec toutefois un nombre de journées d'ITT en nette baisse (717 contre 1175 en 2022). Les accidents sont donc plus nombreux, mais moins graves et l'entreprise a dû aussi déplorer au sein de ses techniciens deux «accidents fluides» liés directement aux travaux d'exploitation de l'électricité et du gaz. Malheureusement également, un travailleur d'une entreprise sous-traitante d'ORES a perdu la vie en 2023 lors de travaux d'installation d'un réseau électrique sur un nouveau zoning industriel.

En termes statistiques, les taux de fréquence et de gravité pour l'année se chiffrent respectivement à 11,7 et 0,19. Le travail de prévention des risques va se poursuivre et se renforcer encore afin de réduire les occurrences d'accident et limiter leur gravité, avec un accent particulier sur les déplacements et les manutentions qui ont représenté plus de 70% des accidents et ont été à l'origine de 90% des ITT en 2023.

ÉVOLUTION DES STATISTIQUES DE SÉCURITÉ 2019-2023



Dans ce contexte et dans le prolongement des constats déjà tirés en 2022, deux ateliers de « culture prévention » ont été créés, construits et testés autour des thématiques des chutes lors des déplacements et des bons gestes de manutention. Des espaces dédiés ont été aménagés à cette fin sur le site d'ORES situé à Sambreville. Les sessions pilotes organisées avec des techniciens de terrain ont permis de valider le concept et le déploiement de ces ateliers est en cours en 2024.

Enfin, en collaboration avec la direction de l'Informatique, le service Prévention a aussi lancé en 2023 un projet relatif aux visites de chantier et au remplacement de l'outil digital de suivi de ces visites. Un plan de déploiement, assorti de la formation et de la communication appropriées, est mis en œuvre depuis le début de 2024 avec des retours déjà très positifs.

Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale

Depuis le printemps 2023, la politique de gestion environnementale d'ORES connaît une phase de restructuration, basée sur une vision à long terme et la mise en conformité de l'entreprise par rapport aux évolutions des obligations légales. En parallèle, le processus de préparation à la certification ISO 14001 a débuté : de nombreux audits internes ont été réalisés afin notamment de préparer l'inventaire légal nécessaire, l'analyse précise des impacts environnementaux de l'entreprise et l'actualisation de différentes procédures. Un plan d'actions complet et prioritaire a été lancé pour remédier aux lacunes constatées.

Par ailleurs, des études de sols ont été menées sur deux sites majeurs d'ORES situés à Namur et Montignies-sur-Sambre, sur la base d'analyses historiques et d'orientation. Des prélèvements de sol ont été réalisés et les études de caractérisation destinées à cartographier la nature et l'ampleur de la contamination des sols sont en cours au début 2024.

Enfin, la politique de gestion de déchets a été réanalyisée dans le contexte notamment de l'obligation de tri sélectif des déchets organiques qui s'applique à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2024. Le service Environnement travaille avec la société externe chargée de la collecte des déchets et les équipes chargées de la gestion des bâtiments afin de déterminer et mettre en œuvre les solutions les plus efficaces pour répondre au prescrit légal. Les données relatives aux déchets sont communiquées à la fin de ce chapitre.

Bilan carbone et maîtrise des impacts

Le premier bilan carbone d'ORES avait été réalisé à la fin de l'année 2022 et publié au printemps 2023. Construit sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international, le bilan prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Il concerne non seulement les émissions liées aux activités propres d'ORES – par exemple les pertes et fuites de gaz sur les réseaux, les consommations de combustibles fossiles de nos bâtiments et de nos véhicules, les pertes électriques sur nos infrastructures de distribution... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval, par exemple les émissions liées à l'extraction, à la production et à la consommation des énergies que nous distribuons, les émissions liées aux biens, services et matériaux que nous achetons, aux transports de matières ou encore aux investissements.

Ce premier bilan carbone portait sur les données des exercices 2019 à 2021. Sur ces trois années, il se chiffrait en moyenne à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂ par an. La découpe en catégories d'émissions telle que prévue par le protocole GHG montrait clairement que ce sont les émissions indirectes du scope 3 (voir ci-après) qui constituaient l'immense majorité de notre empreinte totale sur ces trois années (97%). Notre impact sur ces émissions ne pourra être qu'indirect par nature. Mais tous nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers pour accélérer le changement et faire évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes et plus vertes, qui auront à terme un effet sur cette partie de notre bilan carbone.

DANS LE CADRE D'UN BILAN CARBONE, LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES ENTREPRISES SONT RÉPARTIES EN TROIS CATÉGORIES OU « SCOPES ».

Scope 1

Inclut toutes les émissions **directes liées aux activités de l'organisation**. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les pertes de méthane sur notre réseau, les fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans certains transformateurs), la consommation de gaz dans nos bâtiments, les consommations de carburants fossiles des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux fuites et pertes de gaz constituent la majeure partie des émissions de notre scope 1.

Scope 2

Inclut toutes les émissions **indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise**. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi que sur le réseau d'éclairage public communal dont nous assurons la gestion.

Scope 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Le scope 3 comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux, et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, au transport ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Les nouveaux bilans carbone calculés pour les années 2022 et 2023 présentent des émissions totales en diminution sensible. De 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en moyenne, le bilan total passe à 5,7 millions de tonnes en 2022, et à un peu moins de 5,6 millions de tonnes en 2023. Cette réduction de notre empreinte de plus de 8% en deux ans est essentiellement due à la diminution des volumes de gaz distribués sur notre réseau en 2022 (-16,5%) et ensuite à la baisse des volumes d'électricité distribués en 2023 (-13%).

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPREINTE CARBONE TOTALE D'ORES EN MÉGATONNES D'ÉQUIVALENTS CO₂ (MT CO₂e)

SCOPE 1
SCOPE 2
SCOPE 3

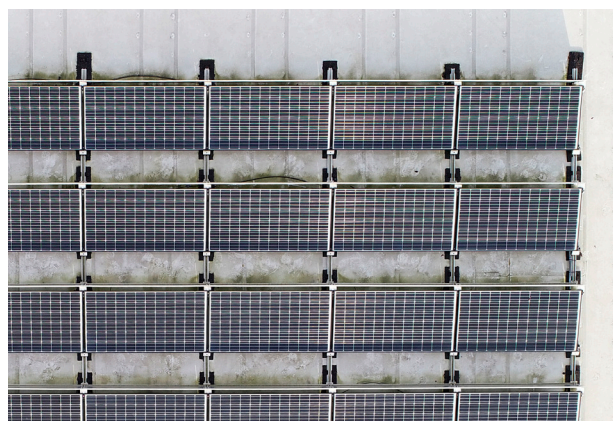


Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES.
Note : Les émissions sont rapportées selon l'approche « location-based ».

Les émissions liées aux scopes 1 et 2 restent très constantes sur la période. La légère réduction enregistrée en scope 2 sur les trois années est liée à la diminution des volumes d'électricité achetés pour nos besoins propres et pour ceux des clients sociaux. Les émissions directes en scope 1 présentent peu d'évolution sur la période considérée. Il faut noter toutefois une légère diminution au niveau des pertes de gaz (-4%) et un retour en 2023 au niveau de 2021 en ce qui concerne les volumes de gaz consommés pour le chauffage de nos bâtiments, après une augmentation assez sensible en 2022.

Le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que celles liées au parc de véhicules de l'entreprise, font partie des leviers actionnables pour réduire nos émissions de scope 1. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage... – sont installés progressivement sur les sites d'ORES. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont déjà mises en œuvre dans la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent encore dans certains bâtiments anciens et énergivores et ils seront exploités dans les prochaines années.

La production d'électricité photovoltaïque est aussi une voie empruntée dans cette démarche de réduction des consommations. En 2023, les installations de production photovoltaïque sur les bâtiments de l'entreprise ont produit l'équivalent de quelque 600 MWh d'électricité. Cela correspond à une diminution de 10% par rapport 2022, année globalement plus ensoleillée. Cette production a couvert en moyenne 25% de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments concernés et représente une économie de plus de 10% sur l'ensemble de la consommation électrique de notre parc immobilier. Globalement, 87% de l'électricité produite ont été autoconsommés.



Mesures de sobriété

Frappée elle aussi par l'envolée progressive des prix de l'énergie de 2022, ORES a pris des mesures de réduction de ses consommations. Le Comité de direction avait alors décidé la mise en place de différentes actions de sobriété : diminution de la température de 2°C en journée dans tous les bâtiments et abaissement du seuil de température minimum à 15°C la nuit, optimisation des éclairages intérieur et extérieur, modification des horaires d'allumage des équipements répertoriés comme gros consommateurs (groupes de ventilation, climatisation...) dans les locaux techniques, rationalisation de l'occupation de certains locaux et enfin campagne de sensibilisation interne via des communications ciblées.

Ces mesures, certes adaptées au fil des mois aux réalités des différentes implantations de l'entreprise, ont néanmoins porté leurs fruits. À la fin 2023, on constate une diminution significative des prélèvements de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments. Les prélèvements en électricité sont eux aussi en légère diminution, malgré le recours plus fréquent à la climatisation et à la ventilation en raison d'un été particulièrement chaud.

INDICATEURS ÉNERGIES BÂTIMENTS ORES (MWh)	2022	2023	Évolution
Total prélèvement gaz brut	8.534	7.454	-13%
Total prélèvement gaz normalisé suivant la saison de chauffe	10.489	8.743	-17%
Prélèvement total d'électricité	5.459	5.332	-2%
Production photovoltaïque	661	596	-10%
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV	6.002	5.745	-4%
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque	-98	-76	-22%
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques	33	107	325%

Les consommations des sites, désormais équipés de compteurs communicants, peuvent être suivies au niveau des pointes quart-horaires. Dans les prochaines années, elles pourraient diminuer, notamment sur les sites de taille réduite jusqu'ici peu monitorés, grâce à une analyse plus complète et plus fine des postes de consommation. Le remplacement des groupes de production de froid sur deux sites importants va également contribuer à réduire les consommations tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Une réflexion globale est menée sur la politique de gestion du parc immobilier d'ORES et notamment sur les bâtiments vétustes encore en portefeuille. Des décisions seront prises en 2024 sur les mesures à adopter pour améliorer le bilan énergétique global de l'entreprise, au regard aussi de son évolution en termes de ressources humaines.

Outre l'énergie, les consommations d'eau font également l'objet d'un suivi rigoureux. Tous les compteurs des bâtiments desservis par la SWDE ont été équipés de systèmes de télémétrie en 2023. Ces dispositifs ont déjà permis de détecter des anomalies, dont quelques fuites au niveau d'équipements sanitaires, correspondant à des volumes de consommation importants – jusqu'à 40% pour un site. Les mesures correctives ont été prises et l'équipement en télémétrie des compteurs des sites installés dans des communes desservies par des régies communales de distribution d'eau se poursuit en 2024.

Une mobilité en évolution

Des efforts sont également entrepris pour améliorer les performances environnementales du parc de véhicules de service ainsi que des véhicules de leasing des cadres de l'entreprise. À la fin de 2023, la flotte de service d'ORES comptait 1.191 véhicules, dont 10,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicule composant notre charroi, ce dernier présente encore une composition assez classique. Les évolutions sont en cours et les réflexions sur l'électrification de la flotte, avec ses spécificités propres, s'accroissent. Un projet est mené par exemple depuis l'été 2023 avec les collaborateurs chargés de la relève physique des compteurs: deux véhicules ont été mis à leur disposition afin de les tester dans leurs missions au quotidien. Après six mois de test en milieu urbain, avec des réactions très positives des collègues concernés, l'expérience se poursuit en milieu plus rural dans la région de Marche-en-Famenne.

Par ailleurs, les commandes de véhicules pour le personnel de direction et d'encadrement ayant droit à un véhicule de leasing portent désormais exclusivement sur des véhicules électriques. En 2023, 115 cadres avaient opté pour un véhicule hybride ou 100% électrique. Le remplacement complet est prévu d'ici 2026. Pour accompagner cette évolution, ORES a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales implantations. À la fin 2023, 15 bornes à double prise étaient à la disposition des employés sur les parkings de l'entreprise. Au printemps 2024, ce nombre est passé à 65 et il devrait dépasser la centaine avant la fin de l'année. Sans surprise, le volume des consommations liées aux recharges aux bornes a plus que triplé en 2023 (cf. tableau ci-avant).

Refonte de la politique de gestion des déchets

La transition énergétique conduit à un développement de l'activité d'ORES sur les réseaux électriques et ces activités supplémentaires sont génératrices de déchets. Le défi consiste aujourd'hui à maîtriser au mieux l'évolution des volumes – qui dans les années à venir augmenteront inévitablement – et surtout à en améliorer encore le tri et la valorisation.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques liées à la production de déchets ainsi qu'aux quantités éliminées et traitées. L'année 2022 avait été orientée à la baisse (-11,5%) mais elle faisait suite à un exercice marqué par la reprise des activités après la crise sanitaire ainsi que par les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021 qui avaient fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. L'année 2023 se caractérise quant à elle par une augmentation de la quantité totale de déchets produits (+3,7%).

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE DÉCHETS PRODUITS

CATÉGORIES (KG)	2020	2021	2022	2023
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	449.106	484.993	472.690	481.629
Papier/carton en mélange	116.635	106.302	103.800	116.761
PMC	4.902	6.583	8.721	10.709
Huiles diverses	16.956	15.402	3.006	2.182
Transformateurs	400.701	500.494	337.847	331.145
Cellules SF6	2.386	12.608	9.020	25.832
Autres déchets dangereux	—	—	18.875	—
Bois	41.640	45.280	45.440	47.160
Équipements mis au rebut	4.488	9.147	—	—
Terres souillées	21.060	—	—	—
Amiante	24.350	14.482	21.960	29.860
Cuivre, bronze, laiton	5.723	6.020	6.930	1.687
Métaux divers	431.494	450.343	413.335	427.259
Petits déchets dangereux	2.118	2.170	18.875	10.660
Déchets d'équipements électriques	—	—	—	28.442
Total	1.521.558	1.653.823	1.460.499	1.513.326

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS ÉLIMINÉS PAR MODE DE TRAITEMENT	2020		2021		2022		2023	
	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX
Valorisation énergétique	—	13.936	—	9.540	—	11.496	—	10.103
Recyclage organique	—	—	—	—	—	—	—	—
Recyclage inorganique	1.750	457,90	—	1.470	—	280	—	—
Échange pour valorisation	411.447	1.037.401	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544
Utilisation comme remblais ou fondations	1.240	—	2.200	—	—	3.240	—	4.800
Mise en décharge (CET)	780	—	1.180	—	—	8.700	—	2.180
Traitement physico-chimique avant élimination	30.190	—	10.660	—	2.560	—	3.000	—
Regroupement avant élimination	136	—	1.298	—	480	—	1.518	—
Stockage hors site avant élimination	23.950	—	25.606	—	9.326	10.020	30.442	22.880
Total	469.493	1.051.795	545.050	1.108.773	368.748	1.091.751	369.659	1.143.507



Des initiatives en faveur de la biodiversité

Depuis 2019, ORES a engagé un dialogue régulier et ouvert avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs services d'ORES ont ainsi collaboré avec le Service Public wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune et la flore. Les différentes bases de données cartographiques des partenaires ont été croisées et un travail d'identification des tronçons de voiries éclairées et « sensibles » ainsi que de points lumineux potentiellement superflus a été réalisé avec l'association Natagora. De nombreux facteurs ont été pris en compte dans cette analyse : proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité de zones habitées, etc.

Ce travail préparatoire a permis au SPW de lancer à la fin 2023 un projet ayant pour but de favoriser la « trame noire » en Wallonie. La trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Le projet est organisé en deux phases : d'une part, sensibiliser et informer sur la pollution lumineuse, la sobriété énergétique et la trame

noire du réseau écologique, et d'autre part accompagner dix communes wallonnes dans le développement d'un plan d'actions pour mettre en place une trame noire et lutter ainsi contre la pollution lumineuse. Au début de 2024, un choix a été fait parmi les communes candidates et il apparaît que les équipements d'éclairage de neuf d'entre elles sont gérés par ORES. Notre entreprise collaborera bien évidemment avec elles dans le cadre de ce projet en faveur de l'atténuation de la pollution lumineuse et de la suppression éventuelle de luminaires, comme elle l'a déjà fait avec les autorités communales de Chaumont-Gistoux qui ont pris la décision de supprimer près de 80% des points lumineux de la commune en 2022 et 2023.

Au-delà de l'éclairage public, ORES travaille également avec des partenaires publics ou privés aux aménagements possibles des réseaux de distribution pour préserver ou favoriser la biodiversité. En mars 2022, une structure permettant d'accueillir un nid de cigognes avait été installée sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines, non loin du parc animalier Pairi Daiza, suite aux sollicitations d'un riverain membre d'une asbl de protection des oiseaux. Le « nid » conçu et mis en place par nos équipes, dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau, a attiré un couple de cigognes qui s'y est installé et les premiers cigogneaux, nés en avril 2023, ont été bagués en juin.





3. INDEX GRI

Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir deuxième de couverture ainsi que le chapitre «Rapport de gestion».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir chapitre 5 «Ressources humaines, prévention et environnement»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme variée d'indicateurs, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché, certains critères environnementaux et d'autres encore. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, égalité de traitement des candidats et absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs.

Voir aussi le chapitre intitulé «Liste des adjudicataires» du rapport d'ORES Assets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir GRI 102-9 ci-dessus ainsi que le chapitre «Liste des adjudicataires» du présent rapport.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir paragraphe «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée», au chapitre 1. Commentaires sur les comptes annuels du Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO - l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — Ciriec - E.DSO - Gas.be - Synergrid - Union des Villes et Communes de Wallonie - Union Wallonne des Entreprises

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir Message du Président du Comité de direction

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — ORES applique un code de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-17 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques**

— Code éthique des membres du personnel – Charte éthique des fournisseurs – Code de mise en application des abus de marché

Gouvernance**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre d'intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration

la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux**

— Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers. La dernière consultation a eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'informations GRI 102-40 ci-après. À l'issue de cet exercice, les enjeux prioritaires désignés lors de la consultation concernaient la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir chapitre «Rapports de rémunération».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir chapitre «Rapports de rémunération»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé**

— Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au chapitre « Rappports de rémunération »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue de, en ce qui concerne ORES, effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein. Voir aussi à ce sujet le chapitre « Rappports de rémunération ». Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 - Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ;
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 - Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir chapitres « Responsabilité sociétale et durabilité » et « Rapport de gestion », paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques — L'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figure parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société et des risques y liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux — L'examen est réalisé :

1. annuellement dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion (paragraphe Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée)
2. trimestriellement (tableau de bord et rapport synthétique sur les principaux indicateurs de performance)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-33 Communication des préoccupations majeures — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération — Voir Chapitre « Rappports de rémunération ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-36 Procédure de détermination de la rémunération — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération — Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :	
4.4.1	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	Président du Comité de direction
4.4.2	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	60.226,92
4.4.3	calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	519%
4.5	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :	
4.5.1	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
4.5.1.1	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	Rémunération de base
4.5.1.2	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	oui
4.5.1.3	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	oui
4.5.1.4	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider la rémunération totale ; ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	ORES
4.5.2	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
4.5.2.1	salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
4.5.2.2	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
4.5.2.3	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle —**

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :	
4.6.1	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	Président du Comité de direction
4.6.2	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;	4,04%
4.6.3	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	60.226,92
4.6.4	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;	1,70%
4.6.5	calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	238%
4.7	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :	
4.7.1	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
4.7.1.1	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	Rémunération de base
4.7.1.2	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	oui
4.7.1.3	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	oui
4.7.1.4	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	ORES
4.7.2	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
4.5.2.1	salaires de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
4.5.2.2	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
4.5.2.3	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — En janvier 2023, l'entreprise a convié une trentaine de parties prenantes externes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une table ronde sur la question de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de ses enjeux de durabilité. Préalablement, elle avait envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire de matérialité afin de leur permettre de prioriser 15 enjeux de durabilité déterminés suite aux exercices précédents. Les parties prenantes conviées étaient les suivantes : Cabinet du ministre Président wallon, Cabinet du ministre de l'Énergie, Cabinet du Vice-Président et ministre de l'Économie, SPW Energie-Direction des marchés régionaux de l'énergie, SPW Développement durable, SPW - DNE/DNF, la CWaPE, la Fédération belge des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, l'intercommunale IDEA - direction Energie et solutions durables, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et des Communes, le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie, Test-Achats, l'Union des Classes Moyennes, l'Union wallonne des Entreprises, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (Embuild), l'Union wallonne des Architectes, Belfius, la Fédération belge de l'industrie et des constructeurs automobiles - service Conseil Etudes techniques, l'association CANOPEA (Inter-Environnement Wallonie), l'association Be Prosumer, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Rescoop Wallonie, l'association Natagora, la SWDE, Act for Climate Justice - Youth for Climate, l'association Energie Commune, le Syndicat des Locataires et la société de logement social La Sambrienne. Cette rencontre a eu lieu le 26 janvier 2023 et a rassemblé, outre des responsables d'ORES, 11 représentants de parties prenantes. Par ailleurs, neuf autres parties prenantes externes n'ayant pu prendre part à l'exercice ont transmis leurs inputs via le questionnaire de matérialité envoyé au préalable. En interne, un échantillon représentatif de 40 collaborateurs ou collaboratrices d'ORES a reçu le même questionnaire et 22 y ont répondu.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-41 Accords de négociation collective — 100%

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-42 Identification et sélection des parties prenantes — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et élément d'information **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-43 Approche de l'implication des parties prenantes — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité », et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés — ORES Assets, ORES, Connexio et Atrias

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-47 Liste des enjeux pertinents — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », et éléments d'information **102-21** et **102-40**. La liste des 15 enjeux de matérialité de base identifiés par l'entreprise en 2022 et utilisée pour déterminer la matrice de matérialité au début 2023 est communiquée ci-après.

Transition énergétique	L'activité du secteur de l'énergie est aujourd'hui directement liée au défi climatique et à la décarbonation. La transition énergétique est en marche. En tant que distributeur, ORES fait face à de nombreux défis pour faciliter cette transition : intégration de la production renouvelable, électrification croissante et massive, augmentation de l'efficacité énergétique, modernisation du parc d'éclairage public, intégration du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, ...
Empreinte environnementale - climat	Les activités d'ORES ont des incidences sur l'environnement et le climat. Notre entreprise veut limiter son empreinte globale en agissant en particulier dans les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, véhicules, infrastructures (pertes électriques et gaz), effets sur la biodiversité des infrastructures électriques, gazières et d'éclairage public ; limitation de la production et meilleure gestion des déchets, notamment.
Digitalisation/ numérisation	Le fonctionnement et la gestion du marché s'articulent de plus en plus sur les données, leur traitement et leur mise à disposition. Outre la contribution future à l'optimisation des investissements et à la transition énergétique, la digitalisation/ numérisation des données, le comptage communicant et la smartisation des réseaux vont permettre de faire évoluer les marchés, de développer la flexibilité et, aux clients, de jouer un rôle plus actif. L'entreprise veut progresser dans cette voie compte tenu de son rôle central dans le marché.
Achats responsables et durables	Outre le respect des règlements et prescrits légaux, les achats/marchés publics d'ORES progressent vers plus de durabilité par la prise en considération de critères d'exigence environnementale, éthique et sociale, ainsi que de critères de qualité. L'entreprise veut aussi maintenir et construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.
Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience du réseau	La fiabilité et la résilience des réseaux de distribution sont essentielles. Elles permettent de soutenir un développement économique durable et de garantir la continuité d'approvisionnement en énergie des citoyens, entreprises et autorités publiques.
Qualité du service et de la relation clients	ORES est au service de différentes catégories de clients : particuliers, professionnels (PME) et pouvoirs locaux comme les Villes et Communes, qui sont également ses actionnaires. ORES veut faciliter la vie de ses clients en leur proposant un service efficace, à la mesure de leurs attentes, rapide et convivial.
Coût de l'énergie et précarité énergétique	L'électricité comme le gaz naturel sont des biens de première nécessité et le montant de la facture est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. ORES prend les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des coûts de la distribution pour tous les clients (particuliers, professionnels, entreprises), tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous. Il est indispensable d'assurer un service équitable et de qualité, avec un engagement affirmé et des actions tangibles en faveur des clients précarisés ou en fracture numérique.
Cybersécurité	Dans un environnement de plus en plus numérisé, la protection des activités d'ORES, de ses collaborateurs et des clients passe désormais par la mise en place de systèmes performants et de procédures strictes en matière de cybersécurité et de protection des données, dans le respect notamment du RGPD.
Gouvernance et éthique	ORES assure des services essentiels pour la collectivité et se doit évidemment de respecter le prescrit légal et réglementaire, notamment en termes de gouvernance et de périmètre d'activités, ainsi qu'une éthique sans faille. Elle met en place et observe des principes d'équité et de transparence dans ses pratiques opérationnelles et ses relations commerciales.
Partenaire des autorités publiques et des citoyens	ORES assume sa responsabilité de facilitateur, de conseil et de soutien envers les pouvoirs publics et les citoyens, dans la définition, la mise en œuvre et les évolutions des politiques ainsi que des pratiques de consommation d'énergie.

Dialogue / interactions entre parties prenantes	ORES veut prendre en compte les attentes de ses parties prenantes et favoriser les échanges avec et entre elles afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans le contexte de son ancrage dans le tissu socio-économique wallon et local.
Prévention, sécurité et bien-être au travail	Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains installés à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs.
Formation et employabilité	Les métiers d'ORES évoluent rapidement et nécessitent constamment de nouvelles connaissances. La réussite de l'entreprise dépend de sa capacité à faire face au changement, notamment par la (re)qualification des membres de son personnel et de celui des entreprises sous-traitantes.
Évolution de la culture d'entreprise et attractivité	La transformation du marché de l'énergie et le niveau d'exigence actuel des clients nécessitent de faire évoluer notre culture d'entreprise, en y intégrant davantage d'agilité et de confiance et en préservant des fondamentaux comme l'expertise technique des travailleurs. Face à la pénurie de profils sur le marché de l'emploi, ORES veut proposer un environnement et des conditions de travail motivantes pour attirer de nouveaux talents et garantir le renouvellement des effectifs.
Diversité et non-discrimination	À quelque niveau que ce soit - genre, âge, nationalité et origine, sexualité, handicap, conception philosophique - les traitements inégaux sont inacceptables. ORES prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de discrimination au travail.

Les enjeux identifiés comme majeurs à l'issue de l'exercice de matérialité finalisé au début 2023 avec les parties prenantes externes et internes sont les suivants: la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-48 Réaffirmation des informations — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Restructuration et synthétisation du chapitrage du présent rapport par rapport au reporting 2022 sur la base d'un regroupement des chapitres autour des enjeux identifiés comme majeurs

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2023

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle de rapportage annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Coordinateur RSE – jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation, dans le chapitre « Rapport de gestion ».

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir chapitre « Rapport de gestion »

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — Le Groupe bénéficie de subventions reçues de la Wallonie pour des projets de recherche d'intérêt général concernant, d'une part, l'utilisation de compteurs communicants dans un contexte de précarité énergétique et d'autre part, l'inclusion sociale dans les communautés d'énergie (projet « SOCCER » qui a pris fin en 2023). Par ailleurs, dans le contexte du projet « Interpreter », relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux intelligents et compteurs communicants –, de l'efficacité et de la durabilité, ORES a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — ORES applique une charte de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel: double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande. Voir aussi le chapitre «Rapports de rémunération», section Présentation des organes de gestion.

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2023

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	65	35	100
>=30 <50	109	87	196
>=50	12	14	26
Total	186	136	322

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région

NOMBRE DE SORTIES 2023

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	15	16	31
>=30 <50	38	50	88
>=50	30	14	44
Total	83	80	163

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel. Il s'agit notamment et au minimum:

I. de l'assurance-vie

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé

Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997: le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière

V. de la retraite professionnelle

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionariat salarié

Néant

VII. des autres avantages

Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2023	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	748	332	1.080
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	87	89	176
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	31	34	65
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	145	120	265
E. Les taux de reprise du travail et de <i>réten</i> tion des employés ayant pris un congé parental, par genre.	35,63% 65,52%	38,20% 66,67%	36,93% 66,04%

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles — Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'organisation s'engage à engager la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Ainsi, le déménagement du siège de l'entreprise de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, longuement préparé et organisé à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans auparavant. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction — ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT «Ouest» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif et un suppléant. Le CPPT «Est» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation».

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — Voir également chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation». ORES réalise par ailleurs un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats — 100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting:

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrises » en nouvelles conditions de travail à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes:

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
< 30	0,00%	0,00%
≥ 30<50	0,11%	0,00%
≥ 50	0,15%	0,08%
Total	0,26%	0,08%

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité - Voir chapitre 5. « Ressources humaines, prévention et environnement », section « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants. Résultats consolidés pour une seule région, à savoir le territoire d'ORES en Wallonie.

RATIO 2023	Féminin/Masculin
Direction	-1,58%
Cadre	-6,46%
Maîtrise	-10,27%
Employé	-1,27%
Total	-4,03%

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme — Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées. Voir aussi la « Liste des adjudicataires » dans le « Rapport de gestion » du Rapport annuel 2023 d'ORES Assets.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir élément d'information 412-3 ci-dessus.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) sous l'égide du service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et de garde, formées aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.





4. RAPPORT DE GESTION

1. Commentaires sur les comptes annuels p.72
2. Comptes annuels p.82

1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

1.1 Exposé fidèle sur

L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre 2 – Rapport d'activités et de développement durable. En outre, relevons pour l'exercice 2023 que, bien que la croissance de l'indice santé ait fortement ralenti au cours de 2023 (4,33%), cet indice est resté, pour cet exercice, supérieur au taux forfaitaire prévu dans la méthodologie tarifaire (1,575%). L'augmentation du prix des biens et des services ainsi que des salaires diminue l'enveloppe du revenu autorisé mise à disposition du GRD. Relevons qu'à partir de l'exercice 2024, les méthodologies tarifaires prévoient un mécanisme de révision ex post des budgets des coûts contrôlables des années 2024 à 2029 sur base de l'indice santé réel de ces années. Ce mécanisme permet de se prémunir contre les hausses imprévisibles et incontrôlables d'inflation. À des fins de cohérence, ce mécanisme de révision de l'indexation fonctionne dans les deux sens et implique que si l'indice santé réel devait être inférieur à l'indice santé budgété, le budget des coûts contrôlables calculé ex post sera inférieur au budget des coûts contrôlables calculé ex ante. Le risque d'inflation de l'entité sera en conséquent diminué.

Les résultats et la situation de la société

I. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le montant des ventes et prestations est de 721.566 k€ (625.053 k€ en 2022). Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES pour 711.532 k€ (614.498 k€ en 2022). Celui-ci représente les frais portés en compte à ORES Assets dans le cadre des prestations de gestion des réseaux de distribution pour 705.422 k€ (608.370 k€ en 2022) et les travaux effectués pour compte de tiers pour 6.109 k€ (6.128 k€ en 2022). Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9.871 k€ (10.338 k€ en 2022) incluant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de

projets communs ou de refacturations liées aux conventions conclues par la société. De la production immobilisée liée à l'activation des frais de personnel sur les projets de développement a également été comptabilisée à concurrence de 163 k€ (217 k€ en 2022).

Pour rappel, le résultat d'ORES au 31 décembre 2023 est nul. En effet, ORES assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

Les comptes d'approvisionnement et marchandises s'élèvent à 106.670 k€, en hausse de 17,3% par rapport à 2022 due à une augmentation significative de l'activité, conformément au plan industriel, nécessitant un stock important, mais aussi à une hausse du prix des matières premières.

Cette croissance de l'activité justifie également la hausse des biens et services divers, s'élevant à 349.362 k€ à fin 2023 (305.934 k€ en 2022). Ils concernent essentiellement les travaux d'investissements et d'exploitation (en hausse de près de 15%) ainsi que les rétributions de tiers (honoraires des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation (systèmes informatiques), au charroi, aux loyers et charges locatives, aux frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 259.739 k€ et sont en progression par rapport à 2022 (+11,4 %). Cette hausse s'explique majoritairement par l'évolution de l'effectif et par l'impact de l'inflation sur le coût des salaires, certes plus faible que l'année passée mais encore relativement élevée par rapport aux précédentes années.

Le montant des amortissements de 760 k€ (702 k€ en 2022) représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Le montant des réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales représente un produit de -140 k€ (contre -436 k€ en 2022).

Pour rappel, la procédure de réductions de valeur sur stocks a été mise en place à partir de 2021. Celles-ci concernent, d'une part, le stock de compteurs électromécaniques et à budget destinés à ne plus être placés sur le réseau (remplacés par des compteurs communicants) et, d'autre part, le stock à très faible rotation, c'est-à-dire des articles n'ayant plus été mouvementés depuis au minimum cinq ans. Depuis lors, ces deux règles sont maintenues avec comme impact une mise à jour des réductions de valeur y afférentes

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 589 k€ en 2023 contre 1.595 k€ en 2022. Ce montant est composé de la mise à jour de la provision dans le cadre des terres excavées (AGW Terres excavées – diminution nette de 1.571 k€), de l'ajustement d'une provision pour litiges sociaux (diminution nette de 168 k€), du dénouement du litige relatif à la construction du récent siège social (diminution de 328 k€) ainsi que de l'actualisation de la provision relative à la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant (hausse de 24 k€). Enfin, une revalorisation de la provision relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation - a été actée pour un montant de 2.632 k€.

Les autres charges d'exploitation enregistrées pour un montant de 1.416 k€ (contre 637 k€ en 2022) comprennent notamment les taxes et charges d'exploitation diverses. Cette hausse provient essentiellement de charges payées dans le cadre de la réconciliation financière entre tous les fournisseurs d'énergie (écart entre les volumes bruts alloués et les volumes facturés) établie sur l'année 2023 pour les années 2021 et 2022.

Les charges financières de 30.448 k€ (22.095 k€ en 2022, en hausse de 37,8%), comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts bancaires (30.194 k€). Cette augmentation est liée la hausse des taux d'intérêts en 2023 couplée à la souscription de nouveaux emprunts fin 2022 pour un montant de 150 M€.

Les produits financiers s'élèvent également à 30.448 k€ et sont essentiellement constitués du transfert par ORES à ORES Assets de son résultat financier (21.346 k€). On y trouve aussi notamment le fruit des placements réalisés au cours de l'année (3.420 k€) ainsi que les plus-values sur réalisations d'actifs circulants (notamment la SICAV) engrangées suite à la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers en 2023 (2.172 k€).

Les impôts d'un montant net de 3.169 k€ sont constitués de la charge fiscale estimée sur les dépenses non admises de l'exercice 2023 pour 2.384 k€, du

précompte mobilier supporté sur les plus-values financières réalisées (1.029 k€) et de la régularisation d'impôt à récupérer relative à l'exercice 2022 (-244 k€). Rappelons que l'année passée, le produit d'impôt de 7.428 k€ provenait en grande partie de l'impôt à récupérer de 7.977 k€ à la suite de la contestation de l'avis rectificatif reçu en 2021 et relatif au contrôle fiscal portant sur l'année 2018.

II. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

II.A ACTIF

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 1.524 k€ (2.034 k€ en 2022) sont constituées des projets de développement (principalement Smart Grid et Smart Metering). Cette baisse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 251 k€ ;
- amortissements de l'exercice : - 761 k€ .

À noter que suite au test de dépréciation annuel (impairment test), aucune désaffectation n'a été réalisée cette année.

Les immobilisations financières d'un montant de 1.818.355 k€ (1.776.447 k€ en 2022) sont constituées principalement des fonds mis à disposition d'ORES Assets à long terme et sont à mettre en regard des dettes financières à long terme au passif du bilan. Par ailleurs, ORES détient 1 part en Laborelec.

À noter que dans le cadre du litige qui nous oppose à un prestataire de service (dénonciation du contrat de prestation de services informatiques, voir ci-dessous dans la rubrique « provisions »), un jugement a été prononcé en 2022, condamnant ORES au paiement d'un montant de 3.036 k€. Bien qu'un recours en appel à ce jugement soit en cours, un versement a été réalisé la même année sur un compte bloqué en guise de cautionnement. Cette affaire doit être jugée en 2024.

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 77.024 k€ (59.942 k€ en 2022). La hausse s'explique, d'une part, par la hausse de l'activité nécessitant un stock plus élevé pour y faire face et un grand nombre de chantiers en cours de réalisation, et d'autre part, par l'évolution à la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 60.151 k€ (33.863 k€ en 2022). Ces créances commerciales se composent des créances sur clients divers, ainsi que des créances sur ORES Assets en vertu de la convention de gestion des réseaux de distribution. Ces dernières, qui s'élèvent à 56.105 k€, expliquent l'augmentation par rapport à 2022 (28.948 k€ en 2022), due à

des charges relatives au mois de décembre 2023 nettement en hausse par rapport au mois de décembre 2022, notamment au niveau des travaux d'investissement et des charges d'impôt.

Les autres créances d'une valeur de 146.241 k€ (77.851 k€ en 2022) sont essentiellement représentées par des fonds mis à disposition d'ORES Assets jusqu'en 2024 pour un montant de 138.092 k€ (65.600 k€ en 2022), et sont à mettre en regard des dettes financières à court terme au passif du bilan. Le solde est constitué de créances fiscales et de TVA à récupérer.

Les placements de trésorerie, pour un montant total de 8.503 k€ (227.880 k€ en 2022), sont, à fin 2023, exclusivement composés de placements à terme sur comptes bancaires. Cette forte diminution trouve son explication dans la vente des SICAV au cours du premier semestre 2023, profitant de la remontée des marchés financiers (-218.480 k€).

Les valeurs disponibles, s'élevant à 107.019 k€ au 31 décembre 2023 (102.433 k€ en 2022), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 6.091 k€ (3.984 k€ en 2022) et sont constitués des charges à reporter, ainsi que de produits d'intérêts à recevoir liés à nos placements et à nos instruments de couverture.

II.B PASSIF

L'apport disponible (439 k€) et indisponible (19 k€) est représenté par 2.460 actions détenues par ORES Assets ainsi que par les intercommunales pures de financement IDEFIN, CENEO, FINEST, SOFILUX, FINIMO, IPFBW et IEG ; il se répartit comme suit :

ACTIONNAIRES	%	Nb d'actions
ORES Assets	99,72%	2.453
IDEFIN	0,04%	1
CENEO	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
IPFBW	0,04%	1
IEG	0,04%	1
TOTAL	100,00%	2.460

Le compte de subsides en capital (28 k€) représente la valeur nette comptable d'un subside accordé par la Ré-

gion wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« Smart Metering »).

Les provisions pour risques et charges, s'élevant à 18.706 k€ à fin 2023 (18.117 k€ en 2022), sont constituées :

- d'une provision de 10.922 k€ relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation ;
- de 3.851 k€ provisionnés dans le cadre de la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant ;
- d'une provision de 853 k€ enregistrée couvrant les litiges sociaux ;
- de 3.080 k€ provisionnés dans le cadre du décret sur les terres excavées (AGW Terres excavées).

Les dettes financières long terme pour 1.815.308 k€ (1.773.400 k€ en 2022) et court terme pour 141.592 k€ (118.600 k€ en 2022), sont constituées :

- des emprunts bancaires pour un montant de 1.435.308 k€ à long terme et 141.592 k€ échéant dans l'année ;
- d'emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 380.000 k€ à long terme.

En 2023, ORES a obtenu de nouveaux emprunts pour un montant total de 180.000 k€ auprès des banques BNP Paribas Fortis (100.000 k€), Belfius (62.000 k€) et ING (18.000 k€) tandis qu'elle a remboursé des emprunts bancaires pour un montant total de 118.600 k€. Ces fonds sont mis à disposition d'ORES Assets, et génèrent donc des créances à long et court terme à l'actif du bilan.

Les dettes commerciales arrêtées au 31 décembre 2023 et s'élevant à 102.865 k€ (88.478 k€ en 2022) correspondent aux fournisseurs non soldés ainsi qu'aux factures à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 62.540 k€ (59.961 k€ en 2022), reprennent :

- les dettes fiscales (4.027 k€) constituées du solde du précompte professionnel à payer.
- les dettes salariales et sociales pour 58.513 k€, composées en grande partie :
 - des provisions pour primes et rémunérations à payer pour 20.171 k€ ;
 - de l'ONSS à payer pour 13.574 k€ ;
 - de la provision pour pécule de vacances à payer en 2023 pour 24.671 k€.

Les autres dettes s'élèvent à 67.411 k€ à fin 2023 (211.501 k€ en 2022) et sont notamment constituées du compte courant avec ORES Assets pour un montant de 62.593 k€ (206.317 k€ en 2022). La diminution du compte-courant s'explique, d'une part, par des recettes en ORES Assets en baisse (diminution des volumes) et, d'autre part, par des dépenses toujours en ORES Assets plus importantes (notamment les achats d'énergie dont le prix a fortement évolué à la hausse). Cette forte diminution est compensée partiellement par les emprunts réalisés en 2023 pour un montant de 180 M€ (voir l'explication des dettes financières ci-dessus).

Les comptes de régularisation du passif d'une valeur de 16.001 k€ (13.858 k€ en 2022) reprennent entre autres :

- le montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 1.860k€ (2.325 k€ en 2022);
- un montant de 10.879 k€ (8.465 k€ en 2022) lié aux charges financières à payer sur nos emprunts obligataires et emprunts bancaires.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique ainsi que ses risques opérationnels. Début 2023, la gouvernance de gestion des risques a été optimisée afin d'assurer une plus grande convergence entre les experts du risque (entreprise risk manager, contrôle interne, CISO¹, DPO², P&E³, audit interne), responsabiliser davantage l'ensemble des Directions et ainsi renforcer la maîtrise et la prise de décisions éclairées. Elle a été mise en œuvre dans le cadre de l'image risques 2023/2024.

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie

utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2023, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2023 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2023. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À UNE CYBERATTAQUE ET RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS

Les cybercrimes augmentent exponentiellement, phénomène renforcé par la guerre en Ukraine et le contexte de transformation digitale. En février 2022, le Gouvernement fédéral belge a annoncé une stratégie de sécurité nationale (SSN) avec pour objectif d'améliorer la résilience de notre pays.

Pour ORES, l'impact se renforce via la législation RGPD, la Directive NIS / NIS 2 et le projet de loi « risk preparedness for energy sector ». Outre une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information, ORES se prépare via des plans de continuité d'activités sur ses processus critiques associés au plan de reprise après désastre du côté IT (cf. point 6).

2. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

Les défis liés à la transition énergétique sont nombreux, que ce soit l'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou que ce soit la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage notamment. Ils impliquent tous deux un basculement d'un système centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes entraînant une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux.

1 Chief information security officer ou responsable de la sécurité de l'information

2 Data protection officer ou délégué à la protection des données

3 Prévention et environnement

Deux problématiques spécifiques sont prises en compte dans le Plan Industriel d'ORES pour augmenter la résilience des réseaux: d'une part, le goulot d'étranglement du réseau haute tension pour lequel ORES travaille en étroite collaboration avec Elia (gestionnaire du réseau de transport) et, d'autre part, la congestion sur le réseau basse tension suite

- aux variations de prélèvement (chutes de tension) impactées par l'augmentation des véhicules électriques
- à la production décentralisée croissante qui génère de la surtension.

En affirmant sa volonté d'être un facilitateur de la transition énergétique, ORES veut être un acteur incontournable au service de ces très nombreuses évolutions: productions d'énergie renouvelable raccordées au réseau de distribution (panneaux photovoltaïques, champs éoliens, injections de biométhane), communautés d'énergie, flexibilité, stockage, etc. Les opportunités sont nombreuses et suivies de très près par ORES.

L'évolution de la stratégie d'entreprise intègre ces risques et opportunités pour réussir la transition vers le monde de demain tout en veillant à accompagner la clientèle dans ces changements et à anticiper des problèmes potentiels comme la congestion du réseau électrique. ORES traite également avec toute l'attention requise les signalements d'anomalies de tension de ses clients et prend les mesures adéquates pour y apporter une solution dans les meilleurs délais compte tenu des contraintes techniques et budgétaires.

3. RISQUES LIÉS AUX PÉNURIES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les conflits géopolitiques et la forte demande liée à la transition énergétique sur les semi-conducteurs aggravent les difficultés d'approvisionnement rencontrées depuis la pandémie de Covid 19, ce qui complique la production de matériel critique et l'approvisionnement de certaines matières premières (éléments électroniques, pénurie de semi-conducteurs, matériaux de construction, compteurs, câbles...).

Ces perturbations maintiennent les prix à un niveau très élevé. Leur intensification ces derniers mois peut également mettre en péril la continuité des activités si un stock de sécurité n'est pas constitué sur le matériel critique.

Une stratégie de gestion du matériel critique a été définie ainsi qu'un plan d'actions relatif au processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

4. RISQUES LIÉS AUX PRESTATAIRES EXTERNES ET ENTREPRENEURS

L'implémentation du Plan Industriel requiert le recours aux entrepreneurs. Le marché de l'emploi est tendu, notamment sur les profils techniques, ce qui impacte également nos entrepreneurs.

Une aggravation du risque quant à la disponibilité des entrepreneurs aura également un impact collatéral sur leurs prix (manque de saine concurrence et réduction du nombre d'acteurs).

La définition d'une « vision prestataires externes » a été réalisée afin d'identifier les leviers principaux et mitiger ces risques.

5. RISQUES LIÉS AUX BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

Les collaborateurs sont un élément clé de la réalisation de la stratégie et des objectifs d'ORES. Face aux changements liés à la transition énergétique, à la digitalisation et à un marché de l'emploi toujours plus sous tension, disposer des bonnes compétences, tant actuelles que futures, ainsi que d'une culture d'entreprise alignée avec notre stratégie est un défi majeur. Le secteur de l'énergie et notre métier deviennent de plus en plus complexes, nécessitant plus d'agilité et d'anticipation. Un trajet Horizon a été initié par la Direction des Ressources Humaines dès 2022 pour faire face à ces challenges notamment en termes d'attractivité et recrutement des talents, de formations, de bien-être au travail et de leadership.

6. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La pandémie de Covid 19 et la recrudescence des cyberattaques notamment ont démontré l'importance de mettre en place des mesures de continuité des activités, afin de continuer à travailler même en mode dégradé. Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale n'est pas un besoin ponctuel. C'est une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus (les aléas climatiques, les attaques malveillantes, la défaillance du matériel et des infrastructures,...) qui pourraient impacter les métiers d'ORES. Comme évoqué ci-dessus, la guerre en Ukraine a renforcé ce risque tout au long de l'année 2023 via une pression forte sur la disponibilité de certaines matières premières indispensables aux métiers d'ORES et poussant les prix à la hausse. À cela s'ajoute la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les

inondations qui peuvent en découler...

Dès lors, le Comité de direction a décidé dès 2022, suite à l'image risques, de renforcer sa gouvernance en matière de continuité des activités via un Groupe de travail « Continuité des activités » qui vise à renforcer la gouvernance ainsi que l'amélioration continue permettant à l'entreprise d'assurer la résilience des activités. Parmi les activités menées, notons notamment l'inventorisation des processus critiques, les analyses d'impact et de risques, la rédaction ou la mise à jour des plans de continuités selon la gouvernance définie, assurer la cohérence avec le plan de reprise IT et la réalisation d'exercices et de retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration permanente. Ces éléments sont majeurs, en complément des actions liées au plan de reprise après désastre IT, dans le cadre de la certification ISO 27001 prévue d'ici fin 2024.

En complément, ORES dispose d'un plan interne d'urgence et prend, le cas échéant, des mesures exceptionnelles et proportionnées en vue notamment de :

- préserver la santé de son personnel ;
- maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

ORES a démontré sa capacité à assurer avec efficacité ses missions de service public dans le contexte de crise sanitaire inédit vécu ces dernières années.

7. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification y apportée peut donc affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Des propositions de revenu autorisé électricité et gaz ont été introduites sur la base de cette méthodologie tarifaire auprès du régulateur en octobre 2023. Pour le 31 mars 2024, le régulateur doit ainsi approuver le revenu autorisé dont disposera le Groupe pour la période 2025-2029. À partir de celui-ci, le Groupe pourra introduire des propositions

tarifaires afin de déterminer les tarifs applicables pour cette période 2025-2029. Disposer de revenus autorisés fixés pour une période de 5 ans est un élément positif qui donnera une visibilité à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer et qui sont nécessaires à son Plan Industriel. Il convient de préciser que les associés d'ORES Assets ont introduit en date du 30 juin 2023 une plainte en réexamen auprès de la CWaPE sur la méthodologie tarifaire 2025-2029, plus particulièrement sur certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. Étant donné le rejet de cette plainte par le régulateur fin septembre 2023, les associés d'ORES Assets ont introduit un recours devant la Cour des marchés à l'encontre de la méthodologie tarifaire. Début décembre 2023, ORES et RESA ont décidé de faire une requête en intervention dans le cadre de ce recours devant la Cour des marchés. Le jugement a été rendu au cours du 1^{er} semestre 2024 (voir le point 1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2023, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, projet de directive relative au « devoir de vigilance »...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. Les méthodologies tarifaires 2019-2023 et 2024 prévoient en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2).

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Depuis octobre 2023, les GRD wallons et la CWaPE échangent sur les propositions de revenus autorisés électricité et gaz relatives aux années 2025-2029 introduites par les GRD auprès du régulateur. Le 28 mars 2024, ce dernier a approuvé les propositions de revenus autorisés d'ORES Assets et les a publiées sur son site internet le lendemain. Il s'agit de l'aboutissement de la première des deux étapes permettant de fixer les tarifs de distribution pour la prochaine période régulatoire. Cette phase est d'autant plus importante qu'elle définit l'enveloppe budgétaire mise à disposition du GRD pour les cinq prochaines années. Ces moyens lui permettront de réaliser ses missions quotidiennes ainsi que de soutenir et concrétiser son plan industriel tel que présenté dans le plan stratégique « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

Fin mars 2024, le Gouvernement wallon a également approuvé deux arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD. L'objectif de ces subventions est de soutenir la modernisation des réseaux de distribution afin d'accélérer la transition énergétique en leur permettant à l'avenir d'absorber une production plus importante d'énergies renouvelables et de faire face à l'électrification des usages (comme par exemple la mobilité électrique). Les deux subventions ainsi octroyées, l'une découlant du Plan de Relance wallon 2024 et l'autre provenant du financement européen issu du programme européen REPOWER EU, s'ajoutent à celle octroyée en décembre 2023 dans le cadre du Plan de Relance wallon 2023 pour constituer une enveloppe totale de subventions de 146 M€. Elle s'ajoute aux moyens mis à disposition par l'intermédiaire du revenu autorisé et permettra dès lors de le compléter pour supporter une partie des investissements futurs prévu par le plan industriel.

Début avril 2024, la Cour des marchés a déclaré irrecevable le recours introduit par les associés d'ORES Assets à l'encontre de la méthodologie tarifaire 2025-2029 et plus particulièrement de certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. La requête en intervention d'ORES et RESA a été considérée comme non fondée pour des raisons de procédure, la Cour des marchés ne s'étant pas prononcé sur le fond de l'affaire.

1.3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tel que les projets « Smart » : Smart Grid – « développement de réseaux intelligents » et Switch – « compteurs communicants ».

1.5 Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2023 : 2.460.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusqu'en 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à marché public depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2023 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€.

ORES a contracté en 2023 des nouveaux emprunts bancaires pour 180 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.9 Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente du Comité d'audit à la date du 11 septembre 2019, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts. Elle justifie de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères d'indépendance prescrits par la législation et d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels; comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet; règles d'évaluation et bilan social), accompagné des informations non financières (introduction, rapport d'activités et de développement durable ainsi que index GRI) et des rapports de rémunération.

2. Comptes annuels

2.1 Bilan après répartition (en euros)

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.819.879.729,82	1.778.481.069,91
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.524.444,87	2.034.218,29
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
• Terrains et constructions		22		
• Installations, machines et outillage		23		
• Mobilier et matériel roulant		24		
• Location-financement et droits similaires		25		
• Autres immobilisations corporelles		26		
• Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.818.355.284,95	1.776.446.851,62
• Entreprises liées	6.15	280/1	1.815.308.333,33	1.773.400.000
- Participations		280		
- Créances		281	1.815.308.333,33	1.773.400.000
• Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
- Participations		282		
- Créances		283		
• Autres immobilisations financières		284/8	3.046.951,62	3.046.851,62
- Actions et parts		284	288,33	288,33
- Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.046.663,29	3.046.563,29
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	405.028.763,49	505.952.790,82
Créances à plus d'un an		29		
• Créances commerciales		290		
• Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	77.023.613,74	59.941.507,22
• Stocks		30/36	77.023.613,74	59.941.507,22
- Approvisionnements		30/31	77.023.613,74	59.941.507,22
- En-cours de fabrication		32		
- Produits finis		33		
- Marchandises		34		
- Immeubles destinés à la vente		35		
- Acomptes versés		36		
• Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	206.392.101,21	111.714.373,65
• Créances commerciales		40	60.151.269,81	33.862.949,91
• Autres créances		41	146.240.831,40	77.851.423,74
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	8.503.225,87	227.879.978,54
• Actions propres		50		
• Autres placements		51/53	8.503.225,87	227.879.978,54
Valeurs disponibles		54/58	107.019.316,08	102.433.198,30
Comptes de régularisation	6.6	490/1	6.090.506,59	3.983.733,11
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.224.908.493,31	2.284.433.860,73

PASSIF

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	485.978,41	508.375,29
Apport	6.7.1	10/11	457.560	457.560
• Disponible		110	438.960	438.960
• Indisponible		111	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
• Réserves indisponibles		130/1		
- Réserves statutairement indisponibles		1311		
- Acquisitions d'actions propres		1312		
- Soutien financier		1313		
- Autres		1319		
• Réserves immunisées		132		
• Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	28.418,41	50.815,29
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	18.705.873,21	18.116.733,28
Provisions pour risques et charges		160/5	18.705.873,21	18.116.733,28
• Pensions et obligations similaires		160		
• Charges fiscales		161		
• Grosses réparations et gros entretien		162		
• Obligations environnementales		163		
• Autres risques et charges	6.8	164/5	18.705.873,21	18.116.733,28
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.205.716.641,69	2.265.808.752,16
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.815.308.333,33	1.773.410.000
• Dettes financières		170/4	1.815.308.333,33	1.773.400.000
- Emprunts subordonnés		170		
- Emprunts obligataires non subordonnés		171	380.000.000	380.000.000
- Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
- Établissements de crédit		173	1.435.308.333,33	1.393.400.000
- Autres emprunts		174		
• Dettes commerciales		175		
- Fournisseurs		1750		
- Effets à payer		1751		
• Acomptes sur commandes		176		
• Autres dettes		178/9		10.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	374.407.784,11	478.540.726,90
• Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	141.591.666,67	118.600.000
• Dettes financières		43		
- Établissements de crédit		430/8		
- Autres emprunts		439		
• Dettes commerciales		44	102.864.913,7	88.478.365,33
- Fournisseurs		440/4	102.864.913,7	88.478.365,33
- Effets à payer		441		
• Acomptes sur commandes		46		
• Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	62.540.088,94	59.961.122,9
- Impôts		450/3	4.026.624,69	9.002.926,76
- Rémunérations et charges sociales		454/9	58.513.464,25	50.958.196,14
• Autres dettes		47/48	67.411.114,80	211.501.238,67
Comptes de régularisation	6.9	492/3	16.000.524,25	13.858.025,26
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.224.908.493,31	2.284.433.860,73

2.2 Compte de résultats (en euros)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
VENTES ET PRESTATIONS		70/76A	721.566.095,11	625.052.886,71
Chiffre d'affaires	6.10	70	711.531.578,86	614.498.161,20
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	163.037,82	216.790,41
Autres produits d'exploitation	6.10	74	9.871.478,43	10.337.935,1
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS		60/66A	718.397.309,63	632.481.343,68
Approvisionnements et marchandises		60	106.669.989,6	90.946.662,84
• Achats		600/8	123.593.451,9	97.000.132,84
• Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-16.923.462,3	-6.053.470
Services et biens divers		61	349.362.339,16	305.934.048,95
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	259.739.192,94	233.103.616,52
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	760.482,95	701.506,52
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-139.716,19	-435.877,28
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	589.139,93	1.594.623,56
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.415.881,24	636.762,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(+)/(-)	9901	3.168.785,48	-7.428.456,97
PRODUITS FINANCIERS		75/76B	30.447.531,62	22.095.434,45
Produits financiers récurrents		75	30.447.531,62	22.095.434,45
• Produits des immobilisations financières		750		
• Produits des actifs circulants		751	24.808.908,98	18.143.710,16
• Autres produits financiers	6.11	752/9	5.638.622,64	3.951.724,29
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
CHARGES FINANCIÈRES		65/66B	30.447.531,62	22.095.434,45
Charges financières récurrentes	6.11	65	30.447.531,62	22.095.434,45
• Charges des dettes		650	30.194.332,69	20.504.706,05
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
• Autres charges financières		652/9	253.198,93	1.590.728,4
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	(+)/(-)	9903	3.168.785,48	-7.428.456,97
PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		780		
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		680		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(+)/(-)	6.13 67/77	3.168.785,48	-7.428.456,97
Impôts		670/3	3.413.472,1	984.136,42
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	244.686,62	8.412.593,39
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	(+)/(-)	9904	0	0
PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		789		
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		689		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	(+)/(-)	9905	0	0

2.3 Affectations et prélèvements (en euros)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

2.4 Annexes (en euros)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxx	4.075.463,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	250.709,53	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	4.326.173,44	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxx	2.041.245,62
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	760.482,95	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	2.801.728,57	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	1.524.444,87	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391		
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)		
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281P	xxxxxxxxxxx	1.773.400.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	180.000.000	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631	-138.091.666,67	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	1.815.308.333,33	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxx	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	xxxxxxxxxxxxx	3.046.563,29
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	100	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	3.046.663,29	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET
COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		218.480.334,49
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		218.480.334,49
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	5.317.968,8	6.514.685,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
• d'un mois au plus	8686	5.317.968,8	2.514.685
• de plus d'un mois à un an au plus	8687		4.000.000
• de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	3.185.257,07	2.884.959,05

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif
si celle-ci représente un montant important**

Frais informatiques à reporter (support, licences,...)		5.105.841,82	
Autres frais à reporter		397.845,86	
Produits financiers acquis		560.914,44	

ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DE L'APPORT			
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	xxxxxxxxxxxxx	438.960
Disponible au terme de l'exercice	(110)	438.960	
Indisponible au terme de l'exercice	111P	xxxxxxxxxxxxx	18.600
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	18.600	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790		
• dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
• dont montant non libéré	87911		
	Codes	Exercice	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxx	
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
• Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
• Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
• Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
• Montant de l'apport	8741		
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
• Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
• Montant de l'apport	8746		
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Parts			
Répartition			
• Nombre de parts	8761	2.460	
• Nombre de voix qui y sont attachées	8762	2.460	
Ventilation par actionnaire			
• Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
• Nombre de parts détenues par les filiales	8781		
		Exercice	
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)			

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	Droits sociaux détenus		%
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	
CENEO 0201645281	Boulevard Pierre Mayence 1 1 6000 Charleroi BELGIQUE	Actions		0,04
FINEST 0257864701	Place de l'Hôtel de Ville 14 4700 Eupen BELGIQUE	Actions		0,04
FINIMO 0257884101	Place du Marché 55 4800 Verviers BELGIQUE	Actions		0,04
I.E.G. 0229068864	Rue de la Solidarité 80 7700 Mouscron BELGIQUE	Actions		0,04
IDEFIN 0257744044	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	Actions		0,04
IPFBW 0206041757	Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Actions		0,04
ORES Assets 0543696579	Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions		99,72
SOFILUX 0257857969	Avenue de Houffalize 58 B 6800 Libramont-Chevigny BELGIQUE	Actions		0,04

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Exercice

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Provision dans le cadre du décret relatif aux terres excavées (AGW Terres excavées)	3.080.020,77
Litiges sociaux	853.168,09
Plateforme de gestion des plans directeurs - vectorisation	10.921.712
Dénonciation du contrat de prestations de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage intelligent	3.850.972,35

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	141.591.666,67
• Emprunts subordonnés	8811	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
• Établissements de crédit	8841	141.591.666,67
• Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
• Fournisseurs	8871	
• Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	141.591.666,67
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	582.366.666,67
• Emprunts subordonnés	8812	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
• Établissements de crédit	8842	582.366.666,67
• Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
• Fournisseurs	8872	
• Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	582.366.666,67
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.232.941.666,66
• Emprunts subordonnés	8813	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	380.000.000
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
• Établissements de crédit	8843	852.941.666,66
• Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
• Fournisseurs	8873	
• Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.232.941.666,66

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
• Emprunts subordonnés	8931	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
• Établissements de crédit	8961	
• Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
• Fournisseurs	8991	
• Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
• Emprunts subordonnés	8932	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
• Établissements de crédit	8962	
• Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
• Fournisseurs	8992	
• Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
• Impôts	9032	
• Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	4.026.624,69
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	58.513.464,25
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Charges financières à imputer		10.879.173,14
Provisions liées au personnel		5.053.909,16
Divers		67.441,95

IMPÔTS ET TAXES	Codes	Exercice	
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	3.413.472,1	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	5.029.285,43	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	1.615.813,33	
Suppléments d'impôts estimés	9137		
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138		
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139		
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			
Dépenses non admises (y inclus la charge d'impôt de l'exercice)		13.967.730,1	
Déduction pour investissement		-155.899	
Libéralités exonérées		-41.971,31	
Mouvements des réserves taxées		-427.769,39	
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice			
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
• Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
• Autres latences actives			
Latences passives	9144		
• Ventilation des latences passives			
	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À la société (déductibles)	9145	50.782.777,85	45.237.278,57
Par la société	9146	71.887.265,29	75.310.949,73
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	49.411.551,87	45.538.637,05
Précompte mobilier	9148	0	30.860,92

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
• Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
• Montant de l'inscription	91621	
• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
• La valeur comptable des actifs grevés	91811	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
• Le montant des actifs en cause	91911	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
• La valeur comptable du bien vendu	92011	
• Le montant du prix non payé	92021	

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE
INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Externalisation des pensions complémentaires via dotations aux fonds de pension
Redistribution en forme de rentes

Mesures prises pour en couvrir la charge

Versements réguliers aux fonds de pension concernés
Prise en charge directe par le compte de résultats pour les rentes

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT		
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)		
Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes		36.316.756,05

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES,
LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES
AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.815.308.333,33	1.773.400.000
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	1.815.308.333,33	1.773.400.000
Créances	9291	195.175.945,85	95.648.525,85
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	195.175.945,85	95.648.525,85
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	62.855.962,19	206.543.393,52
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	62.855.962,19	206.543.393,52
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391	2.553.400.000	2.439.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	21.345.651,47	17.939.130,87
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES,
LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES
AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
À plus d'un an	9303		
À un an au plus	9313		
Dettes	9353		
À plus d'un an	9363		
À un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312		
Dettes	9352		
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

					Exercice	Exercice précédent	
POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR							
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP	Taux	Couverture	80.000		3.146.348,97		5.914.393,83
CAP	Taux	Couverture	2.454		60.974,78		116.509,17
				Valeur comptable	Juste valeur		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR							
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate							
Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite							
Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée							

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

ORES Assets 0543696579
Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies – BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORES Assets Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand 0543696579
Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies – BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 326

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2.558,9	1.756,3	802,6
Temps partiel	1002	117,8	16,7	101,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2.651,2	1.768,2	883
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	3.675.794	2.569.194	1.106.600
Temps partiel	1012	125.359	15.567	109.792
Total	1013	3.801.153	2.584.761	1.216.392
Frais de personnel				
Temps plein	1021	249.545.651,63	182.987.967,56	66.557.684,07
Temps partiel	1022	10.119.229,56	1.736.458,22	8.382.771,34
Total	1023	259.664.881,19	184.724.425,78	74.940.455,41
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.495,4	1.686,2	809,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.559.752	2.455.280	1.104.472
Frais de personnel	1023	233.058.348,58	167.421.560,85	65.636.787,73
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ
A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE
GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre de travailleurs	105	2.624	123	2.721
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2.375	123	2.472
Contrat à durée déterminée	111	249	0	249
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.806	18	1.818,7
• de niveau primaire	1200	490	5	493,7
• de niveau secondaire	1201	787	4	789,9
• de niveau supérieur non universitaire	1202	348	7	352,7
• de niveau universitaire	1203	181	2	182,4
Femmes	121	818	105	902,3
• de niveau primaire	1210	179	26	199,5
• de niveau secondaire	1211	197	15	209,2
• de niveau supérieur non universitaire	1212	343	54	386
• de niveau universitaire	1213	99	10	107,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	312	11	321
Employés	134	2.312	112	2.400
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES
MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à disposition de la société
AU COURS DE L'EXERCICE			
Nombre moyen de personnes occupées	150	18	4
Nombre d'heures effectivement prestées	151	35.956	5.674
Frais pour la société	152	1.066.337,1	720.735

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	317	5	317,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	123	5	123,7
Contrat à durée déterminée	211	194		194
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	142	21	149,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	65	21	72,1
Contrat à durée déterminée	311	77		77
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	25	3	27,4
Chômage avec complément d'entreprise	341	1	0	1
Licenciement	342	16	2	17,6
Autre motif	343	100	16	103,1
<ul style="list-style-type: none"> Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants 	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1.397	5811	789
Nombre d'heures de formation suivies	5802	62.611	5812	22.330
Coût net pour la société	5803	12.345.480,05	5813	4.266.816,42
<ul style="list-style-type: none"> dont coût brut directement lié aux formations 	58031	12.345.480,05	58131	4.266.816,42
<ul style="list-style-type: none"> dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs 	58032		58132	
<ul style="list-style-type: none"> dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) 	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1.033	5831	693
Nombre d'heures de formation suivies	5822	30.895	5832	8.345
Coût net pour la société	5823	2.157.851,9	5833	595.846,5
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	10	5851	2
Nombre d'heures de formation suivies	5842	8.485	5852	2.329
Coût net pour la société	5843	39.964,32	5853	9.507,69

2.5 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité esti-

mée de l'immobilisation (fixée à 5 ans).

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles. Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. À ce sujet, des réductions de valeur forfaitaires

complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances impayées sont, couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrecouvrabilité certain est constaté.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.





5. RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.224.908.493 EUR et dont le compte de résultats présente un solde de 0 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 6 mai 2024

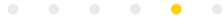
Christophe
Colson
(Signature)

Signé numériquement
par Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature),
c=BE
Date : 2024.05.06
06:35:55 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représentée par Christophe COLSON*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société



RAPPORT DES COMMISSAIRES





6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

1. **Présentation des organes de gestion** p.118
2. **Rapport du Comité de nomination et de rémunération** p.119
3. **Rapport du Conseil d'administration** p.121

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1^{er} 9^o du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1. Présentation des organes de gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la mise en place de Conseils d'administration «miroirs» entre l'intercommunale ORES Assets et ORES, conformément à l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets. Elle doit être réalisée conformément à la législation wallonne relative aux intercommunales et plus particulièrement à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets. Le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas). Les membres du Conseil d'administration sont répartis:

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants);
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

Bureau exécutif

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

Comité de nomination et de rémunération

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

Comité d'audit

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES.

Comité de direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

2. Rapport du Comité de nomination et de rémunération

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD - rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2023

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président a été modifiée au cours de l'année 2023 sur recommandation du présent Comité à l'Assemblée générale du 14 décembre 2023.

Ainsi, au 1^{er} semestre 2023 et par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

Dès le 2nd semestre 2023, par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2023 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 28 juin 2018 et 29 mai 2019 pour le 1^{er} semestre 2023 et du 14 décembre 2023 pour le 2nd semestre 2023.

**ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.**

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L 5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L 5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

Fait en séance du 20 mars 2024.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Danièle STAQUET
Présidente

3. Rapport du Conseil d'administration

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	09
Comité de Nomination et de Rémunération	04
Comité d'Audit	03

1. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	37.420,48 € (dont ind. km 320,78 €) (-PP 37,35% : 13.976,52 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	95%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves	29.424,60 € (dont ind. km 490,12 €) (-PP 37,35% : 10.990,11 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie	2.808,18 € (dont ind. km 303,28 €) (-PP 37,35% : 1.048,85€)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	2.953,14 € (dont ind. km 448,24 €) (-PP 37,35% : 1.102,99 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités	Néant	Néant	77%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

			des membres du personnel de la fonction publique fédérale			
Administrateur Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne- Caroline	4.063,67 € (dont ind. km 471,63 €) (-PP 37,35% : 1.517,76 €)	<u>Jeton présence administrateur</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit</u> : Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	2.818,72 € (dont ind. km 313,82 €) (-PP 37,35% : 1.052,79 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol (*)	non applicable	non applicable	Néant	Néant	non applicable
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	956,21 € (dont ind. km 201,24 €) (-PP 37,35% : 357,13 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	36%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	2.594,78 € (dont ind. km 589,86 €) (-PP 37,35% : 969,12 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	62%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	2.588,49 € (dont ind. km 333,58 €) (-PP 37,35% : 966,82 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	79%
Administrateur	FRANCEUS Michel	2.132,98 € (dont ind. km 633,04 €) (-PP 37,35% : 796,65 €)	<u>Jeton présence administrateur</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	60%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	5.226,93 € (dont ind. km 467,12 €) (-PP 50% : 2.613,59 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	HARDY Cerise	2.363,67 € (dont ind. km 108,76 €) (-PP 37,35% : 882,81 €)	<u>Jeton présence administrateur</u> : Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques</u> : Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Titulaires de fonction de direction – Comité de Direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute								Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel	Cotisation ONSS s/bonus ind.	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.		Imposable bonus collectif
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand	314.818,76 € ***	314.818,76 €	41.146,81 €	273.671,95 €	-	-	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
Directeur Réseaux	MOES Didier	305.275,15 €	256.651,65 €	32.578,55 €	224.073,10 €	44.523,50 €	1.939,74 €	12.901,43 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Gas be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
Directeur détaché	DECLERCQ Christine	278.317,82 €	255.136,32 €	32.348,19 €	222.788,13 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	252.365,81 €	201.198,11 €	26.218,28 €	174.979,83 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	284.955,04 €	245.872,29 €	31.161,39 €	214.710,90 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît	275.983,51 €	236.900,76 €	30.799,69 €	206.101,07 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	272.349,64 €	249.168,14 €	31.586,83 €	217.581,31 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Contassur – Non rémunéré
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	279.943,85 €	240.861,10 €	31.320,97 €	209.540,13 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	254.084,38 €	202.916,68 €	26.384,52 €	176.532,16 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Total général		2.518.093,96 €	2.203.523,81 €			281.770,15 €				32.800 €		

* Valorisation estimative du bonus individuel avec l'index du mois de mars 2024 (127,51) applicable au sein de la commission paritaire 326.
 ** Ces bonus sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les warrants ou stocks options représentent un avantage en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel dont le montant n'est connu que lors de l'octroi (26/03/2024). Cet ATN imposable n'est pas repris dans l'imposable ici représenté.
 *** Rémunération établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018 mais également tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnee. La rémunération ici reprise ne prend pas en compte les différents ajustements négatifs réalisés en 2023 afin d'assurer la conformité avec le CDL.
 **** La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

Commentaires éventuels

Annexes :

- **Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**
- **Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**
- **Annexe 3 : Formation**

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

V = € présence dans le lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	Taux de participation total - %	
		25/01/2023	15/02/2023	22/03/2023	26/04/2023	24/05/2023	21/06/2023	27/09/2023	18/10/2023	22/11/2023	13/12/2023		
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	BULTOT Claude	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	7/10	70%
	BURNET Anne-Caroline	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	DELLICOUR Jean-Pol (*)											non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0	0	0	0	0	0	V-€	V-€	V-€	3/10	30%
	DUTHY André	0	V-€	0	V-€	0	0	V-€	V-€	V-€	0	5/10	50%
	FAYT Christian	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	8/10	80%
	FRANCEUS Michel	0	V-€	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	0	0	6/10	60%
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	HARDY Cerise	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	9/10	90%
	MAITREJEAN Camille						V-€	0	V-€	0	V-€	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€		8/9	89%
	PIERMAN Thomas	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	PITZ Mario	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	STAQUET Danièle	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%
	VAN HOUT Florence	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	VERECKE Anne	V-€	V-€									2/2	100%
	VITULANO Maria	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE 17/01/2023	BE 14/02/2023	BE 14/03/2023	BE 18/04/2023	BE 16/05/2023	BE 13/06/2023	BE 12/09/2023	BE 14/11/2023	BE 12/12/2023	Taux de participation total - %	
Membres	DE VOS Karl	V	V	V	0	V	V	V	V	V	8/9	89%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9	100%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9	100%
	MAITREJEAN Camille						V - €	V - €	0	V - €	3/4	75%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9	100%
	VEREECKE Anne	V - €	V - €								2/2	100%

ORES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR 08/03/2023	CNR 24/05/2023	CNR 18/10/2023	CNR 13/12/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V - €	V	V	V	4/4	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol (*)					non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0	V	V	2/4	50%
	FAYT Christian	V - €	0	V	V	3/4	75%
	MEURENS Jean-Claude	V - €	V	V		3/3	100%
	PITZ Mario	V - €	V	V	V	4/4	100%

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
	DUTHY André	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	V - €	3/3	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Président				Vice-Président			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification	Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2023	2.087,93		92% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 5/6)**	Janvier 2023	1.565,95		100% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 6/6)**
Février 2023	2.087,93			Février 2023	1.565,95		
Mars 2023	2.087,93			Mars 2023	1.565,95		
Avril 2023	2.087,93			Avril 2023	1.565,95		
Mai 2023	2.087,93			Mai 2023	1.565,95		
Juin 2023	2.087,93	117,75		Juin 2023	1.565,93	177,30	
Juillet 2023	2.087,93		pas de réunion => 100%***	Juillet 2023	1.565,95		pas de réunion => 100%***
Août 2023****	233,97		pas de réunion => 100%***	Août 2023****	870,72		pas de réunion => 100%***
Septembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Septembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Octobre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Octobre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Novembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Novembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Décembre 2023*	2.129,70	83,24	100% de présence aux réunions du mois***	Décembre 2023*	1.597,25	129,74	100% de présence aux réunions du mois***

* Indexation suite dépassement indice pivot

** Par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée au Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

*** Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée au Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

**** Président: une régularisation de -1.853,96 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en décembre 2021

Vice-Président: une régularisation de -695,23 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en novembre 2021

Annexe 3: Formation

ORES - Formations

Une formation a été organisée le 21 juin 2023 et avait pour objet la conversion de tension du 230 V vers le 400V (enjeux BT/transition énergétique) ainsi qu'une visite terrain (salle manoeuvre, dispatching et cabine).

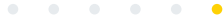
Fonction	Nom - Prénom	21/06/2023 (*)	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	1/1	100%
Vice-président	BINON Yves	V	1/1	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	1/1	100%
	BULTOT Claude	V	1/1	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	1/1	100%
	DELLICOUR Jean-Pol (**)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	DUTHY André	0	0/1	0%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	FRANCEUS Michel	0	0/1	0%
	GILLIS Alain	V	1/1	100%
	HARDY Cerise	V	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V	1/1	100%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	0	0/1	0%
	PIERMAN Thomas	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%
	VITULANO Maria	V	1/1	100%

* jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

** Prise de fonction le 14 décembre 2023

Gosselies, le 24 avril 2024

Karl DE VOS
Président du Conseil d'administration



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION



Service clientèle 078 15 78 01
Service dépannage 078 78 78 00
Urgence odeur de gaz 0800 87 087

ORES - Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies, Belgique
www.ores.be